

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XIV^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

Séance(s) du mercredi 4 novembre 2015

Articles, amendements et annexes



SOMMAIRE

41^e séance

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2016

Texte du projet de loi – n° 3096 3

42^e séance

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2016

Texte du projet de loi – n° 3096 41

41^e séance

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2016 *Texte du projet de loi – n° 3096*

SECONDE PARTIE MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

TITRE I^{ER}

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2016 – CRÉDITS ET DÉCOUVERTS

I. – CRÉDITS DES MISSIONS

Article 24

Il est ouvert aux ministres, pour 2016, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 413 628 902 589 € et de 406 326 970 277 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

ÉTAT B

(Article 24 du projet de loi)

Répartition, par mission et programme,
des crédits du budget général

BUDGET GÉNÉRAL

(en euros)		
Mission/Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action extérieure de l'État	3 076 004 040	3 198 740 004
Action de la France en Europe et dans le monde	1 979 484 605	1 970 688 569
<i>Dont titre 2</i>	<i>590 725 379</i>	<i>590 725 379</i>
Diplomatie culturelle et d'influence	718 829 221	718 829 221
<i>Dont titre 2</i>	<i>73 984 259</i>	<i>73 984 259</i>
Français à l'étranger et affaires consulaires	369 930 214	369 930 214
<i>Dont titre 2</i>	<i>222 004 312</i>	<i>222 004 312</i>
Conférence « Paris Climat 2015 »	7 760 000	139 292 000

Amendement n° 225 présenté par M. Marsaud, M. Courtial, M. Daubresse, M. Dhuicq, M. Fenech, M. Mariani, M. Marlin, M. Moreau, M. Morel-A-L'Huissier, M. Myard, M. Vannson, M. Vitel, M. Gosselin, Mme Schmid, M. Luca et M. Voisin.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	0

<i>Dont titre 2</i>	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conférence 'Paris Climat 2015'	0	7 260 000
TOTAUX	0	7 260 000
SOLDE	-7 260 000	

Amendement n°364 présenté par M. Mariani, M. Marsaud, M. Gosselin, Mme Zimmermann, M. Vannson, M. Gandolfi-Scheit, M. Breton, M. Fenech, M. Schneider, M. Frédéric Lefebvre, Mme Genevard, Mme Vautrin, M. Voisin, M. Moreau, M. Myard, M. Dhuicq, M. Courtial, M. Hetzel, M. Cinieri, M. Morel-

A-L'Huissier, M. Foulon, M. Guillet, M. Christ, M. Suguenot, M. Luca, M. Jacquat, Mme Duby-Muller, M. Tetart, M. Gaymard, M. Aboud, M. Quentin et M. Berrios.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	31 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	31 000 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conférence 'Paris Climat 2015'	0	0
TOTAUX	31 000 000	31 000 000
SOLDE	0	

Amendement n°222 présenté par M. Marsaud, M. Courtial, M. Daubresse, M. Dhuicq, M. Fenech, M. Guillet, M. Marlin, M. Moreau, M. Morel-A-L'Huissier, M. Myard, M. Schneider, M. Vannson, M. Vitel, M. Gosselin, Mme Schmid, M. Luca et M. Voisin.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	23 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	23 000 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0

Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conférence 'Paris Climat 2015'	0	0
TOTAUX	23 000 000	23 000 000
SOLDE	0	

Amendement n° 363 présenté par M. Mariani, Mme Schmid, M. Gosselin, Mme Zimmermann, M. Vannson, M. Gandolfi-Scheit, M. Breton, M. Fenech, M. Schneider, M. Frédéric Lefebvre, Mme Genevard, Mme Vautrin, M. Voisin, M. Moreau, M. Myard, M. Dhucicq, M. Courtial, M. Hetzel, M. Cinieri, M. Morel-

A-L'Huissier, M. Foulon, M. Guillet, M. Christ, M. Suguenot, M. Luca, M. Jacquat, Mme Duby-Muller, M. Tetart, M. Gaymard, M. Aboud, M. Quentin et M. Berrios.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	22 834 185
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	22 834 185	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conférence 'Paris Climat 2015'	0	0
TOTAUX	22 834 185	22 834 185
SOLDE	0	

Amendements identiques :

Amendements n° 82 présenté par M. Amirshahi, M. Le Borgn', M. Coronado, M. Premat et M. Arnaud Leroy et n° 259 présenté par M. Coronado, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,

Mme Bonneton, M. Cavard, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumégas et Mme Sas.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	15 104 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	15 104 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conférence 'Paris Climat 2015'	0	0
TOTAUX	15 104 000	15 104 000
SOLDE	0	

Amendement n° 362 présenté par M. Mariani, M. Marsaud, Mme Schmid, M. Gosselin, Mme Zimmermann, M. Vannson, M. Breton, M. Fenech, M. Gandolfi-Scheit, M. Schneider, M. Frédéric Lefebvre, Mme Genevard, Mme Vautrin, M. Voisin, M. Moreau, M. Myard,

M. Dhucq, M. Courtial, M. Hetzel, M. Cinieri, M. Morel-A-L'Huissier, M. Foulon, M. Guillet, M. Christ, M. Suguenot, M. Luca, M. Jacquat, Mme Duby-Muller, M. Tetart, M. Gaymard, M. Aboud, M. Quentin et M. Berrios.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	14 634 185
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	14 634 185	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conférence 'Paris Climat 2015'	0	0
TOTAUX	14 634 185	14 634 185
SOLDE	0	

Amendement n° 62 présenté par M. Frédéric Lefebvre, M. Aboud, M. Hetzel et M. Vannson.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	9 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	9 000 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conférence 'Paris Climat 2015'	0	0
TOTAUX	9 000 000	9 000 000
SOLDE	0	

Amendement n° 366 présenté par M. Mariani, M. Marsaud, M. Gosselin, Mme Zimmermann, M. Vannson, M. Gandolfi-Scheit, M. Breton, M. Fenech, M. Schneider, M. Frédéric Lefebvre, Mme Genevard, Mme Vautrin, M. Voisin, M. Moreau, M. Myard, M. Dhucq, M. Courtial, M. Hetzel, M. Cinieri, M. Morel-

A-L'Huissier, M. Foulon, M. Guillet, M. Christ, M. Suguenot, M. Luca, M. Jacquat, Mme Duby-Muller, M. Tetart, M. Gaymard, M. Aboud, M. Quentin et M. Berrios.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	21 290 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	21 290 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conférence 'Paris Climat 2015'	0	0
TOTAUX	21 290 000	21 290 000
SOLDE	0	

Amendement n° 365 présenté par M. Mariani, M. Gosselin, Mme Zimmermann, M. Vannson, M. Gandolfi-Scheit, M. Breton, M. Fenech, M. Schneider, M. Frédéric Lefebvre, Mme Genevard, Mme Vautrin, M. Voisin, M. Moreau, M. Myard, M. Dhuicq, M. Courtial, M. Hetzel, M. Cinieri, M. Morel-A-L'Huissier,

M. Foulon, M. Guillet, M. Christ, M. Suguenot, M. Luca, M. Jacquat, Mme Duby-Muller, M. Tetart, M. Gaymard, M. Aboud, M. Quentin et M. Berrios.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	10 040 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	10 040 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conférence 'Paris Climat 2015'	0	0
TOTAUX	10 040 000	10 040 000
SOLDE	0	

Amendements identiques :

Amendements n° 358 présenté par M. Coronado, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert,

M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumégas et Mme Sas et n° 391 présenté par M. Arnaud Leroy, M. Amirshahi, M. Cordery et M. Premat.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	5 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	5 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0

Français à l'étranger et affaires consulaires	10 000 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conférence 'Paris Climat 2015'	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

Amendement n° 313 présenté par M. Premat, M. Arnaud Leroy et M. Amirshahi.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	17 056 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	17 056 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conférence 'Paris Climat 2015'	0	0
TOTAUX	17 056 000	17 056 000
SOLDE	0	

Amendement n° 61 présenté par M. Frédéric Lefebvre, M. Aboud, M. Hetzel et M. Vannson.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	15 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	15 000 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conférence 'Paris Climat 2015'	0	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

Amendement n° 223 présenté par M. Marsaud, M. Courtial, M. Daubresse, M. Dhuicq, M. Fenech, M. Guillet, M. Mariani, M. Marlin, M. Moreau, M. Morel-A-L'Huissier, M. Myard, M. Schneider, M. Vannson, M. Vitel, M. Gosselin, Mme Schmid, M. Luca et M. Voisin.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	1 400 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conférence 'Paris Climat 2015'	0	1 400 000
TOTAUX	1 400 000	1 400 000
SOLDE	0	

Amendement n° 321 présenté par M. Arnaud Leroy, M. Le Borgn', M. Premat, M. Cordery et M. Amirshahi.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	1 320 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	1 320 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conférence 'Paris Climat 2015'	0	0
TOTAUX	1 320 000	1 320 000
SOLDE	0	

Amendement n° 224 présenté par M. Marsaud, M. Courtial, M. Daubresse, M. Dhuicq, M. Fenech, M. Guillet, M. Mariani, M. Marlin, M. Moreau, M. Morel-A-L'Huissier, M. Myard, M. Schneider, M. Vannson, M. Vitel, M. Gosselin, Mme Schmid, M. Luca et M. Voisin.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	116 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0

Conférence 'Paris Climat 2015'	0	116 000
TOTAUX	116 000	116 000
SOLDE	0	

Amendement n° 178 présenté par M. Durand, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation et M. Bloche.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	70 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	70 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conférence 'Paris Climat 2015'	0	0
TOTAUX	70 000	70 000
SOLDE	0	

Avant l'article 48

Amendement n° 220 présenté par M. Terrasse, rapporteur spécial au nom de la commission des finances.

Avant l'article 48, insérer l'article suivant :

Dans un délai de six mois à compter de la publication de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport établissant un bilan de l'utilisation du mécanisme d'achat à terme de devises utilisé depuis 2006, et un bilan du recours à la réserve de précaution, pour couvrir les risques de change auxquels sont exposés les crédits de la mission « Action extérieure de l'État ». Ce rapport examine également l'opportunité d'introduire un mécanisme budgétaire automatique et pérenne de couverture de ces risques de change.

TITRE I^{ER}

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2016 – CRÉDITS ET DÉCOUVERTS

I. – CRÉDITS DES MISSIONS

Article 24

Il est ouvert aux ministres, pour 2016, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 413 628 902 589 € et de 406 326 970 277 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

ÉTAT B

(Article 24 du projet de loi)

Répartition, par mission et programme,
des crédits du budget général

BUDGET GÉNÉRAL

(en euros)		
Mission/Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Administration générale et territoriale de l'État	2 524 910 855	2 535 586 538
Administration territoriale	1 647 698 789	1 638 449 033
<i>Dont titre 2</i>	<i>1 457 323 177</i>	<i>1 457 323 177</i>
Vie politique, culturelle et associative	101 024 970	100 944 970
<i>Dont titre 2</i>	<i>25 632 000</i>	<i>25 632 000</i>
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	776 187 096	796 192 535
<i>Dont titre 2</i>	<i>478 164 762</i>	<i>478 164 762</i>

Amendement n° 184 présenté par le Gouvernement.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Administration territoriale	1 481 700	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>1 412 550</i>	<i>0</i>
Vie politique, culturelle et associative	0	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	659 500	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>637 400</i>	<i>0</i>
TOTAUX	2 141 200	0
SOLDE	2 141 200	

Amendement n° 179 présenté par le Gouvernement.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Administration territoriale	0	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Vie politique, culturelle et associative	0	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	1 998 170	0

Dont titre 2	0	0
TOTAUX	1 998 170	0
SOLDE	1 998 170	

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2016
Compte rendu de la commission élargie
du lundi 26 octobre 2015
(Application de l'article 120 du Règlement)

Action extérieure de l'État

La réunion de la commission élargie commence à dix-sept heures sous la présidence de M. Pierre-Alain Muet, vice-président de la commission des finances, de Mme Élisabeth Guigou, présidente de la commission des affaires étrangères, de M. Patrick Bloche, président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, et de Mme Frédérique Massat, présidente de la commission des affaires économiques et de l'aménagement du territoire.

M. Pierre-Alain Muet, président. Monsieur le ministre des affaires étrangères et du développement international, Mme Élisabeth Guigou, présidente de la commission des affaires étrangères, M. Patrick Bloche, président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, Mme Frédérique Massat, présidente de la commission des affaires économiques et de l'aménagement du territoire, et moi-même sommes heureux de vous accueillir. Nous sommes réunis en commission élargie afin de vous entendre sur les crédits du projet de loi de finance (PLF) pour 2016 consacrés à la mission « Action extérieure de l'État ».

Nous entendrons tout d'abord les rapporteurs des commissions, chacun disposant de cinq minutes. Après la réponse du ministre, les porte-parole des groupes s'exprimeront, également pour cinq minutes chacun. Puis, chaque député pourra, s'il le souhaite, intervenir pendant deux minutes.

Mme la présidente Élisabeth Guigou. Si les crédits proposés pour la mission « Action extérieure de l'État » pour l'année 2016 sont en nette augmentation, cette hausse ne tient qu'à l'organisation de la COP21 et à la compensation de la baisse de l'euro par rapport au dollar. Je rends donc hommage à notre diplomatie, qui rend des services exemplaires au pays malgré les contraintes budgétaires, le ministère apportant sa contribution à la remise en ordre des finances publiques.

Nous pourrions évoquer, entre autres illustrations de notre action diplomatique, l'engagement personnel très fort du Président de la République et du ministre des affaires étrangères, mais j'insisterai sur l'importance des résultats de la diplomatie économique. Le commerce extérieur se redresse, puisque notre déficit passera sous les 50 milliards d'euros en 2015, alors qu'il s'élevait à 75 milliards d'euros en 2011. Le nombre de touristes étrangers en France augmente : il sera de près de 86 millions en 2015, alors qu'il était inférieur à 84 millions en 2014. Le nombre de visas délivrés dans le

cadre de la politique d'attractivité de notre pays continue d'augmenter, et croît au rythme de 13 % par an – vous savez que la délivrance des visas a été profondément réformée.

M. le président Patrick Bloche. Je suis également heureux de vous accueillir, monsieur le ministre, au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. Celle-ci se saisit traditionnellement chaque année de votre budget pour examiner les crédits du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ».

Les actions de coopération et de diplomatie culturelle sont essentielles pour valoriser la culture et la langue française, lesquelles ne peuvent qu'aller ensemble, mais elles constituent aussi un outil indispensable de promotion et de préservation de la diversité culturelle. La Commission s'est particulièrement attachée à célébrer, à sa manière, le dixième anniversaire de la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Ainsi m'a-t-elle confié la rédaction d'un rapport, rendu à la fin du mois de juin dernier, que j'ai souhaité sous-titrer *Que vive la diversité culturelle à l'ère numérique* ! Il s'agissait effectivement, non d'être nostalgique, mais de bien montrer que cette convention a de l'avenir.

Cette année, notre commission a confié l'avis sur la diplomatie culturelle et l'influence à Yves Durand, qui a souhaité se pencher sur la politique de promotion et de diffusion du livre français à l'étranger. Qu'il en soit remercié, car le livre est un vecteur important de valorisation de la langue et de la pensée françaises dans le monde.

J'indique que notre commission se réunira brièvement, à l'issue de cette audition, pour examiner un amendement et se prononcer sur les crédits de la mission « Action extérieure de l'État ».

Mme la présidente Frédérique Massat. Bienvenue, monsieur le ministre. La commission des affaires économiques intervient sur les crédits du tourisme, dont M. Philippe Le Ray est le rapporteur pour avis.

La France demeure la première destination touristique au monde. Avec 85 millions de visiteurs estimés en 2015, elle est en voie de battre un nouveau record d'affluence. Le tourisme constitue donc un secteur majeur de notre économie, source de croissance, d'emploi et de devises. Représentant plus de 7 % du PIB français, il demeure l'un des plus grands postes excédentaires de notre balance des paiements.

Le Gouvernement en a fait une grande cause nationale, ce dont nous nous félicitons. De plus, nous venons de l'apprendre, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) va investir 1 milliard d'euros pour améliorer le parc hôtelier ; c'est aussi une excellente chose.

Cependant, ce secteur est fortement impacté par le développement de l'économie de partage. Monsieur le ministre, la commission des affaires économiques va se pencher sur ces questions et y travailler de manière approfondie.

Je rappelle également à mes collègues de la Commission que nous nous prononcerons, au terme de cette réunion, sur les crédits alloués à la mission.

M. Pascal Terrasse, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire*. Pour l'année 2016, le budget de la mission « Action extérieure de l'État » s'élève à 3,2 milliards d'euros en crédits de paiement, soit une hausse apparente d'environ 8 %. En réalité, à périmètre constant, les moyens alloués restent stables. Ce sont notamment les contributions internationales obligatoires, d'un montant de plus de 940 millions d'euros, qui ont été très affectées par les effets de change.

Conformément à la ligne fixée en 2012, ce budget participe au redressement des finances publiques, tout en adaptant notre outil diplomatique et consulaire à l'évolution des besoins. L'effort d'économies ne contrevient pas à la modernisation de notre diplomatie. En effet, si des dépenses nouvelles peuvent être nécessaires, cette modernisation implique aussi de dégager des économies et de trouver des leviers de réforme.

Vous nous avez d'ailleurs présenté, lors d'une récente rencontre, la feuille de route « MAEDI 21 », exemplaire à deux égards. D'abord par la méthode, car c'est un véritable projet de ministère, établi au terme d'une vaste consultation des agents, des organisations syndicales et des partenaires du ministère. Ensuite par son ambition, puisqu'il s'agit de veiller à ce que la France continue de disposer d'une diplomatie efficace en prise avec la réalité. Notre réseau diplomatique est aujourd'hui constitué de 163 ambassades et de 225 postes consulaires. La réduction au minimum de certains formats et la diminution des effectifs de certains postes encore sur-dotés permettront d'augmenter les effectifs du réseau dans les pays du G20 et, dans le même temps, dans les métropoles caractérisées comme « émergentes ».

En venant aux crédits proprement dits, je commencerai par ceux consacrés aux bourses de mobilité. Celles-ci évoluent de façon erratique au fil des exercices. Or l'attribution de bourses aux meilleurs étudiants étrangers est évidemment un outil majeur de notre diplomatie culturelle et scientifique, au service du rayonnement de notre pays. Vous le savez, nos premiers ambassadeurs sont les étudiants qui viennent de l'étranger et repartent ensuite dans leur pays. Je vous interrogerai donc tout d'abord sur la sanctuarisation de ces postes.

Dans un ministère constamment confronté aux crises, la sécurisation des postes devra également s'accélérer. Sont prévus, en 2016, 55,8 millions d'euros pour des audits de sécurité, notamment dans les réseaux culturels et éducatifs, soit une hausse de 31 %.

L'adaptation du réseau nécessitera, par ailleurs, de poursuivre la gestion dynamique de l'immobilier. À ce titre, le ministère bénéficie d'un droit de retour du produit des ventes immobilières domaniales à l'étranger afin de financer des restructurations ou encore des acquisitions. Il contribue néanmoins, forfaitairement, au désendettement de l'État. Cette contribution, qui devait être stabilisée à 25 millions d'euros par an pendant trois ans, est finalement portée à 100 millions d'euros pour l'année 2016. Ce manque à gagner ne va-t-il pas retarder des projets pourtant utiles au redéploiement de notre réseau? Ne faut-il pas définir une règle stable de contribution au désendettement afin de prévoir, sur une période de plusieurs années, les projets de redéploiement?

Je souhaite aussi vous interroger, monsieur le ministre, sur le périmètre d'intervention de nos services consulaires. Le financement des postes est sous tension alors que le nombre de Français résidant ou séjournant à l'étranger augmente sensiblement et que la palette de services proposée par nos consulats est bien plus large que celle proposée par les consulats des autres pays européens. Il me semble que nous pouvons difficilement nous inscrire pleinement dans le multilatéralisme tout en maintenant cette singularité propre à notre pays. Certains de ces services pourraient être assurés par des tiers. Ce serait moins coûteux et cela nous éviterait de devoir supprimer nos nombreux petits postes consulaires.

À la demande de la commission des finances, la Cour des comptes a rendu un rapport sur ce sujet il y a maintenant deux ans. Elle y propose, par exemple, de mettre fin à l'exercice des compétences notariales, de facturer les transcriptions d'actes d'état civil ou encore de limiter la délivrance de cartes nationales d'identité à l'étranger. Envisagez-vous, monsieur le ministre, de vous engager dans cette voie? En particulier, pourrait-on reconsidérer le périmètre d'intervention dans des pays dont les conditions économiques ou de sécurité sont comparables à celles de la France? Je pense notamment aux pays frontaliers.

En matière de service public pour les Français de l'étranger, le ministère a déjà apporté, avec l'attribution de bourses scolaires dans le réseau de l'enseignement du français, la preuve de sa capacité à réformer. Les ressources des familles sont mieux évaluées et la répartition des quotités de bourse correspond plus étroitement à leurs revenus. Le dispositif a terminé sa montée en charge et les montants effectivement consommés sont inférieurs aux montants budgétés ces dernières années, ce qui permet une régularisation dans le cadre du budget 2016. Soucieux de renforcer ces bourses, nous avons rencontré le conseil consulaire des bourses, qui nous a fait savoir que les conseillers consulaires pourraient jouer un plus grand rôle afin d'améliorer la transparence. Je souhaiterais connaître votre avis sur la question.

Je veux également vous interroger, comme l'an dernier, sur l'exposition d'une part substantielle des crédits de la mission aux risques de change. La dépréciation de l'euro par rapport au dollar depuis 2014 met nos crédits sous tension sur l'ensemble du réseau. L'an dernier, les crédits consacrés à l'effet de change avaient dû être relevés d'environ 40 millions d'euros. Cette année, ils seraient de plus de 150 millions d'euros. Au regard de la norme de dépense assignée au ministère, il ne me paraît pas soutenable d'attendre l'issue incertaine de négociations avec la direction du budget du ministère des finances ou un redéploiement pour que la perte de change soit financée. J'ai donc déposé un amendement en ce sens.

À votre demande, monsieur le ministre, et à celle de mes collègues, j'ai procédé à un contrôle sur place et sur pièces de l'organisation de la COP21 pour vérifier comment l'argent public était utilisé. Je ne rentrerai pas dans les détails mais le dispositif spécifiquement mis en place fonctionne parfaitement bien, nonobstant quelques soucis en matière de sécurité, auxquels il faudra évidemment être attentif durant la COP21. Si je devais décerner une note, ce serait vingt sur vingt!

M. Éric Woerth, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, sur les crédits du tourisme*. Aujourd'hui, 1 milliard de touristes voyagent à travers la planète; ils seront près de 2 milliards

dans une vingtaine d'années. Si la France réussit à capter ne serait-ce que 5 % de leur croissance mondiale, le nombre de visiteurs étrangers dans notre pays devrait donc dépasser les 100 millions en 2020. C'est votre objectif, monsieur le ministre, et nous le partageons. Le tourisme, dites-vous, est un trésor national. Même l'opposition peut constater objectivement que vous avez pris de nombreuses mesures pour l'enrichir en captant une partie significative de cette augmentation des flux.

Pourtant, en termes de dynamique, les États-Unis, l'Espagne et la Chine progressent plus vite que la France, et les revenus issus du tourisme y sont plus importants. Selon l'Organisation mondiale du tourisme, parmi les dix premières destinations touristiques mondiales, c'est en France que la croissance des arrivées de touristes étrangers a été la plus faible. Il faut donc redoubler d'efforts dans ce secteur très important.

Je prends acte de votre politique, et je reconnais que la sous-direction du tourisme du ministère de l'économie s'efforce, avec peu de crédits, de financer des actions structurantes, mais le financement même du tourisme en France mériterait d'être revu en profondeur. Les articulations entre les différents niveaux de financement, les articulations entre le privé et le public ne sont pas à la hauteur.

Les crédits de l'action « Développement international-Tourisme » de votre ministère sont consacrés à Atout France. La subvention pour charge de service public attribuée à cet opérateur pour l'année 2016 s'élève à 29,76 millions d'euros, en baisse de 0,6 million d'euros par rapport à 2015. Elle est complétée par un transfert interne au programme, correspondant au remboursement de la masse salariale des trente-cinq agents mis à disposition par la direction générale des entreprises du ministère de l'économie, pour un montant de 3,6 millions d'euros. Le montant total du financement de l'action dédié à Atout France s'élève à 33,35 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour 2016. Entre 2010 et 2016, la subvention pour charge de service public de cet opérateur a baissé de 6,2 millions d'euros, soit plus de 16 %. Par ailleurs, les crédits de paiement prévus à l'action « Développement du tourisme » de la mission « Économie » s'élèvent à 3,9 millions d'euros, contre 4,9 millions d'euros en 2015. Ceux spécifiquement consacrés au développement des politiques touristiques diminuent d'ailleurs de 19 %, dont l'essentiel finance les études statistiques nécessaires.

Mes premières questions porteront donc sur Atout France. Son dispositif de financement est à bout de souffle. La volonté de réduire les dépenses n'est pas en cause – elle est bien naturelle –, mais il s'agit de bien identifier les économies prioritaires. Parallèlement à la diminution de la subvention pour charge de service public, les contributions des collectivités locales, des comités régionaux de tourisme ont également baissé, de près de 5 millions d'euros, entre 2011 et 2014. Atout France a connu quatre exercices budgétaires déficitaires. Vous avez versé à l'opérateur une fraction des nouvelles recettes sur les visas de tourisme, à hauteur de 1 million d'euros en 2015, mais confirmez-vous le versement de 5 millions d'euros prélevés sur ces mêmes recettes pour 2016? Les fonds en question sont-ils notifiés suffisamment tôt dans l'année à Atout France pour être pleinement opérationnels et ciblés sur des actions de promotion? *Quid*, également, des partenaires privés, dont on ne parle pas beaucoup? Comment comptez-vous renforcer cet opérateur à moins court terme? Et quelles sont les conclusions de l'étude que vous avez commandée

à l'Inspection générale des finances et à l'Inspection générale des affaires étrangères? Bref, quelles évolutions envisagez-vous pour Atout France?

Mes questions suivantes porteront sur la réforme de la taxe de séjour, dont je salue l'entrée en vigueur. Elle reprend en partie les préconisations de la mission d'évaluation et de contrôle sur la fiscalité des hébergements touristiques, dont j'avais suscité la création et dont j'étais co-rapporteur. Airbnb a annoncé, le 1^{er} octobre dernier, le lancement du processus de collecte de la taxe de séjour à Paris, mais, comme d'autres, je m'interroge.

Le modèle d'Airbnb a l'air d'être détourné. Comment comptez-vous donc lutter contre les excès dénoncés ces derniers jours, qui soumettent les hôtels classiques à une concurrence directe? Pensez-vous que les autres opérateurs se mettront, à la suite d'Airbnb, également à la collecte de la taxe de séjour, à Paris puis dans les autres villes?

J'en viens à la création du site France.fr. Vous avez fait le choix d'un portail. C'est un bon choix, mais comment ce portail s'articulera-t-il avec le site lebonguide.fr, dont vous avez également salué la création, par un acteur privé, et que vous avez inauguré au mois de juin dernier? Et comment l'associer correctement à Atout France? Quels moyens financiers pourront être dédiés à ce site unique france.fr? Sera-t-il à la hauteur de nos ambitions?

Enfin, comment envisagez-vous la question de la gouvernance et de la cohérence à assurer entre les collectivités locales et l'État? La loi NOTRe, de ce point de vue, est un échec, puisque rien ne change: toutes les collectivités restent compétentes en matière de tourisme. Quelles évolutions faudrait-il envisager, selon vous, monsieur le ministre, pour parvenir à une répartition idéale des compétences entre les différents niveaux? Avoir raté la loi NOTRe sur ce sujet me semble tout à fait préoccupant. Le tourisme n'était pas un sujet majeur, et il était très facile de parvenir à une organisation s'appuyant, d'une part, sur les offices du tourisme à vocation locale et, d'autre part, les conseils régionaux agrandis, avec des comités régionaux plus puissants.

M. Philippe Baumel, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les programmes « Action de la France en Europe et dans le monde » et « Français à l'étranger et affaires consulaires ». À première vue, les crédits de la mission « Action extérieure de l'État » progressent significativement en 2016: avec 240 millions d'euros de plus qu'en loi de finances initiale pour 2015, ils augmentent de plus de 8 %. Cependant, cette progression s'explique en totalité par deux postes de dépenses, l'un, ponctuel, concernant l'organisation de la COP21, l'autre, imposé, consacré à nos contributions aux organisations internationales et au financement des opérations onusiennes de maintien de la paix. L'augmentation de cette enveloppe, de près de 150 millions d'euros cette année, vise à couvrir l'effet de change défavorable à l'euro par rapport au dollar depuis la mi-2014 – une large part de ces contributions doit effectivement être payée en dollars, parfois en francs suisses.

S'agissant de l'effet de change, nous disposons, pour payer les contributions internationales, d'un mécanisme de couverture qui permet l'achat anticipé de dollars lorsque le taux de change est plus avantageux pour nos finances publiques que le taux utilisé pour construire le budget, dit taux de budgétisation. Comment faire lorsque nous sommes dans la situation inverse, comme cette année, sans avoir à ouvrir des crédits en loi de finances rectificative, pour des dépenses de

toute façon obligatoires et dont l'évolution est exogène ? Je sais qu'une réflexion est en cours ; pouvez-vous, aujourd'hui, nous en dire davantage ?

Hors COP21 et ajustement des contributions internationales, le budget de la mission « Action extérieure de l'État » est juste reconduit. Il parvient cependant à financer quelques priorités, notamment la mise en sécurité de nos missions diplomatiques, malheureusement nécessaire. En la matière, un effort très important est fourni depuis plusieurs années, et les crédits augmenteront encore en 2016. D'où la nécessité de rechercher des économies en contrepartie.

Il est évidemment normal que le ministère des affaires étrangères prenne sa part de l'effort de maîtrise du budget de l'État. Je m'inquiète néanmoins sincèrement de la réduction de près de 15 % des moyens consacrés à la coopération de sécurité et de défense, qui finance en particulier des formations pour les cadres militaires et sécuritaires étrangers. Ces actions participent tout à la fois d'une politique d'influence – car des cadres que la France aura formés feront souvent appel à elle ultérieurement, y compris pour des marchés – et d'une politique de stabilité des pays concernés, des pays amis, qui est bénéfique à notre sécurité. Les forces militaires et de sécurité de ces pays doivent être bien armées et bien commandées si nous voulons éviter d'avoir à intervenir pour pallier leurs défaillances, comme ce fut le cas au Mali, ou de les voir chercher à renverser le pouvoir légitime, comme récemment au Burkina Faso.

En ces temps de terrorisme, la demande de coopération et de sécurité risque malheureusement d'être croissante. J'ai pu le constater en Tunisie, où je me suis rendu. Nous devons évidemment aider ce pays confronté à d'énormes défis, avec lequel nous entretenons des liens intenses et qui a réussi une transition démocratique remarquable, récompensée par l'attribution du Prix Nobel de la paix au dialogue national. Comme l'atteste le quadruplement de notre coopération militaire, annoncé le 5 octobre dernier par le ministre Jean-Yves Le Drian, la France est bien présente aux côtés de la Tunisie, en complémentarité mais non moins concurrence – ne nous le cachons pas – avec d'autres grands pays européens et les États-Unis. Manifestement, nous savons encore renforcer les moyens de notre coopération quand il le faut. Je sais que la coopération de sécurité et de défense du ministère des affaires étrangères n'est pas la seule ligne budgétaire susceptible de porter ces actions mais, à force de réduire les moyens, ne risquons-nous pas, à terme, de ne plus être en mesure de répondre aux besoins des pays amis ?

J'en viens à la politique immobilière du ministère. Je salue la re-budgétarisation, en 2016, des dépenses d'entretien immobilier à l'étranger, qui sera poursuivie en 2017. Il était vraiment anormal qu'elles soient financées par les produits des cessions immobilières. Toutefois, l'enveloppe prévue est manifestement insuffisante : moins de 15 millions d'euros pour un patrimoine de plus de 4 milliards d'euros ! Nous le vérifions d'ailleurs nous-mêmes souvent lorsque nous nous rendons dans nos ambassades et nos résidences, dont nombre sont pourtant des lieux d'exception qu'il nous faut préserver.

Le programme de cessions immobilières à l'étranger reste, par ailleurs, considérable : plus de 300 millions d'euros en 2015, près de 80 millions d'euros en 2016, 200 millions d'euros en 2017. La part de ce pactole qui échappe au ministère pour contribuer au désendettement de l'État est particulièrement élevée. En 2016, elle représente

100 millions d'euros, si bien que, si j'en crois les documents budgétaires, le Quai d'Orsay fournira à lui seul les deux tiers de l'effort total de 155 millions d'euros demandé à l'ensemble des ministères sur leur immobilier. Jusqu'où, monsieur le ministre, pourrions-nous continuer une politique de cession aussi active ? Comment seront financées les nécessaires opérations immobilières quand le rythme de ces cessions ralentira ? Et avons-nous une doctrine claire en matière immobilière ?

M. François Loncle, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour le programme « Diplomatie culturelle et d'influence ». J'invite, tout d'abord, tous nos collègues qui voyagent à visiter systématiquement nos instituts français, nos alliances françaises et nos lycées français à l'étranger : c'est une vitrine exceptionnelle pour notre pays ! Je veux, ensuite, citer, monsieur le ministre, un extrait de votre discours d'inauguration de la villa de Kyoto : « Autant il serait impossible d'avoir une diplomatie vivante et rayonnante s'il n'y avait pas une force économique, autant la tradition de la France serait totalement perdue et pervertie s'il n'y avait pas une diplomatie culturelle florissante. »

Les crédits du programme 185 baissent une nouvelle fois, mais je vous sais gré d'avoir su limiter l'effort additionnel demandé par le Premier ministre au printemps dernier. De même, le programme 185 n'a été affecté en exécution par aucune annulation de crédit – l'exécution compte évidemment autant que les ouvertures en loi de finances.

La réalité n'en reste pas moins celle d'un programme faiblement doté, amputé de 22,5 millions d'euros, et d'opérateurs mis en difficulté. En 2016, le montant de ses crédits sera de 718,8 millions d'euros, dont 394 millions d'euros pour l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), ou 644,8 millions d'euros hors dépenses de personnel. L'effort demandé à l'AEFE, qui demeure toutefois inférieur à la norme de 4 % fixée aux opérateurs de l'État, permet de limiter les économies supplémentaires sur d'autres lignes, mais seulement de les limiter. Les efforts de rationalisation ont été engagés il y a plusieurs années. Ils ont porté leurs fruits mais ne suffisent pas à assumer une action culturelle universelle, désormais complétée de nombreuses opérations relevant de l'influence, de la promotion de la destination France.

Je soumets plusieurs réflexions nourries par les rencontres que nous avons pu faire.

Tout d'abord, conforter le statut des établissements à autonomie financière est une nécessité impérieuse. Il ne faut pas le mettre en conformité avec la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) d'une manière qui les priverait de l'efficacité gagnée depuis quelques années, et qui conditionne l'équation financière et la réactivité du réseau culturel à l'étranger. Où en est-on, monsieur le ministre ?

Ensuite, parlons du niveau d'étiage. Les opérateurs historiques sont sous contrainte, sans parler du réseau qui ne coûte presque plus rien à l'État. Une concertation interministérielle me paraît donc nécessaire pour que les ministères dont les moyens ont été accrus ou préservés prennent leur juste part dans le volet extérieur de leur politique, à commencer par le ministère de l'éducation nationale dont l'augmentation des moyens humains s'est concentrée exclusivement sur le réseau national ; le réseau à l'étranger n'a rien eu. Je pense surtout, c'est l'idée centrale de mon rapport, qu'il faut désormais opérer des choix qui croisent de vraies priorités géographiques et sectorielles. En déplacement en Italie, cette année, pour examiner les perspectives de notre présence culturelle

chez nos grands partenaires européens, j'ai été conforté dans l'idée que nous n'avons pas totalement tiré les conséquences de la diminution du budget affecté à l'action culturelle extérieure et de la fin de l'expérimentation du rattachement. Il faut aller au bout de la logique budgétaire. Au-delà de la question des crédits, se pose celle des ressources humaines pour faire face à un champ d'action toujours plus vaste. Le réseau et l'Institut français ont besoin d'instructions et d'une cartographie, ils ont aussi besoin que l'on assume d'abandonner certaines actions pour que des moyens humains soient mobilisés en nombre suffisant sur des priorités.

Enfin, dans ce contexte, je m'interroge sur Atout France. L'intégration du tourisme aux compétences du ministère est une bonne chose, et Atout France est une pièce maîtresse du dispositif, mais il faut en changer le nom, qui ne veut rien dire. Je suggère, par exemple, « Destination France » ou, mieux, « Horizon France », qui présente l'avantage d'être identique en français et en anglais. Ensuite, des marges de progression importantes subsistent en termes d'efficacité et d'insertion dans la stratégie diplomatique globale. Si des marges financières sont dégagées en faveur de la promotion touristique, d'autres opérateurs intervenant dans des politiques qui participent de l'attractivité de notre territoire mériteraient des efforts identiques, Campus France et le réseau culturel notamment. Pouvez-vous, enfin, monsieur le ministre, nous dire exactement ce que vous attendez de l'audit en cours ? Et pouvez-vous nous confirmer le montant des crédits issus des recettes de visas qui reviendront à Atout France en 2015 et 2016 ?

M. Yves Durand, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, pour le programme « *Diplomatie culturelle et d'influence* ». François Loncle vient de le rappeler, les crédits du programme 185 baissent de 3,6 % en 2016, pour s'établir à 718,8 millions d'euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement. Dans un cadre budgétaire durablement contraint, certains moyens d'influence et d'attractivité sont néanmoins préservés, comme les crédits dédiés à l'animation et au soutien du réseau culturel, dont la restructuration est achevée, et les subventions aux alliances françaises. D'autres sont réduits, dans des proportions plus ou moins importantes, comme les bourses de mobilité, les échanges d'expertise ou encore les opérations d'intervention dans les domaines linguistique, culturel, universitaire et scientifique.

L'effort de réduction des dépenses publiques est largement supporté par les opérateurs, notamment l'AEFE, l'Institut français et Campus France. La diminution constante des moyens est d'autant plus inquiétante que le champ d'intervention de ces acteurs est très vaste, notamment celui de l'Institut français, qui a perdu 20 % de son budget depuis sa création en 2010. Je pense également aux établissements à autonomie financière, dont les missions ont été élargies pour servir la stratégie d'influence et la mise en œuvre d'une diplomatie globale, et dont les dotations baissent à nouveau. Certes, l'ensemble du réseau culturel se réorganise en fonction de zones et de thématiques prioritaires pour cibler les enjeux les plus importants, certes, les acteurs accroissent leur capacité d'autofinancement, ainsi qu'ils y sont encouragés, mais les possibilités de développer des ressources propres, de trouver des cofinancements ou de lever des fonds peuvent être variables et fluctuantes. Par ailleurs, un minimum de financement public est nécessaire pour exprimer une ambition politique. Nous ne pouvons donc pas aller en deçà du niveau auquel nous sommes parvenus.

Ma première question porte sur les suites qui seront données au rapport remis par M. Jacques Attali au Président de la République, au mois d'août 2014. Intitulé *La Francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable*, il souligne le poids économique des pays francophones dans l'économie mondiale, avec 16 % du produit mondial brut et un taux de croissance de 7 %, et le potentiel de développement de la langue française, qui pourrait être parlée par plus de 750 millions de personnes à l'horizon 2050 si nous nous en donnons les moyens. Quelles recommandations du rapport peuvent d'ores et déjà être mises en œuvre, notamment en matière de présence de l'enseignement français à l'étranger ? Et avec quels moyens ?

Ma deuxième question concerne la réduction du nombre de bureaux du livre, structures sur lesquelles s'appuient les professionnels pour développer leur capacité d'export et de projection à l'international, plus précisément la suppression du bureau du livre du Mexique. Pouvez-vous nous en préciser les raisons ? Le Mexique est, avec l'Argentine, l'un des deux pôles d'édition importants dans cette zone, et l'espagnol, deuxième langue de traduction, est en plein essor ! Pourquoi donc avoir remplacé le bureau du livre du Mexique par un bureau régional situé à Buenos Aires, censé couvrir à lui seul l'ensemble de l'Amérique latine ?

Ma dernière question concerne le projet de plateforme sécurisée d'impression à la demande, que vous avait présenté en 2014 le ministre de la culture et de la francophonie de la République de Côte d'Ivoire, M. Bandaman. Cette structure implantée en Afrique francophone permettrait d'imprimer localement et d'acheminer vers différents points de vente les livres des éditeurs français, ce qui réduirait les coûts de transport et donc le prix de vente. Tout en soutenant les librairies francophones locales, cette solution réglerait un des principaux problèmes que rencontrent les éditeurs français en Afrique. Compte tenu des enjeux stratégiques de croissance attachés à cette zone, le projet semblait assez séduisant, mais, à l'époque, il n'était pas suffisamment financé par les États d'Afrique francophone. Qu'en est-il à présent ?

M. Philippe Le Ray, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et de l'aménagement du territoire, sur les crédits du tourisme. L'effort global de l'État en faveur du tourisme peut être évalué à près de 2 milliards d'euros, portés par vingt et un programmes relevant de treize missions. Il est donc très difficile d'en donner une image globale. Vous-même accordez, je dois le reconnaître, une attention toute particulière à ce secteur, monsieur le ministre. Dans un contexte difficile, l'effort fait pour stabiliser les crédits est honorable. La stabilisation des crédits d'Atout France, en particulier, était une nécessité, mais nous n'y voyons malheureusement toujours pas très clair en ce qui concerne les 5 millions d'euros de ressources attendus des taxes sur les visas. Il conviendra également de s'interroger sur la nature de GIE d'Atout France – ce n'est sans doute pas le type de structure le plus facile à gérer au quotidien –, tout en renforçant le rôle central de cet organisme. Je m'interroge également, dans mon rapport, sur le fait de placer auprès du Premier ministre des administrations de l'État qui relèvent aujourd'hui de tutelles multiples.

Cela dit, l'effort de l'État est renforcé par l'intervention de grande ampleur de la Caisse des dépôts et consignations, qui va investir 1 milliard d'euros dans l'amélioration de l'accueil, conformément à l'une des vingt-six propositions du rapport sur l'évaluation de la politique d'accueil touristique que Jeanine Dubié et moi-même avons rédigé dans le cadre

d'une mission de contrôle et d'évaluation des politiques publiques, et qui avait été remis au président Bartolone au début de l'été.

Au-delà de la dépense publique, nous devons nous interroger sur l'émiettement des compétences tant de l'État que des collectivités locales. La loi NOTRe, qui confie aux intercommunalités la compétence du tourisme, sans préciser concrètement les modalités du transfert financier, et la réforme de la carte régionale, qui a abouti à la création de régions telles l'Aquitaine, aussi grande que le Portugal, conduiront-elles à une rationalisation autour d'un chef de file ? Je ne le pense pas. Au final, le département s'avère incontournable, au moins comme échelon d'administration. Et la contractualisation engagée pour fédérer les efforts de promotion autour de quelques grandes marques mondialement connues résistera-t-elle, à terme, au saupoudrage ?

L'augmentation des taux de TVA, non répercutée sur le prix de vente, a comprimé les marges des hôteliers, au détriment de l'investissement. Mais un autre risque pèse sur les activités comme l'hôtellerie, celui d'une augmentation des impôts locaux, qui réduirait, par exemple, le bénéfice du CICE. Quant à la perception de la taxe de séjour par les plateformes de location de type Airbnb, un système satisfaisant a été mis en place à Paris, mais il ne s'est pas diffusé à l'ensemble du pays, car il faudrait que les plateformes disposent d'un fichier recensant les communes ayant institué cette taxe et les taux applicables. Je souhaite que le Gouvernement règle ce problème au plus vite, pour éviter distorsions de concurrence et pertes de recettes pour les collectivités locales.

J'ai donc une vision plutôt positive de l'action de l'État, mais je crains que la situation des collectivités locales ne compromette ses ambitions.

M. Laurent Fabius, *ministre des affaires étrangères et du développement international*. Merci beaucoup à tous. Je vais formuler quelques observations générales sur le budget, après quoi je répondrai plus précisément à vos questions et remarques.

La première caractéristique de ce budget, c'est qu'il est économe, sobre. Vous avez donné les chiffres : la mission est en baisse de 0,4 % à périmètre constant, c'est-à-dire abstraction faite des crédits d'organisation de la COP21 et de neutralisation de l'effet de change. Le plafond d'emplois du ministère connaît une baisse de 115 ETP, exactement conforme à ce qui était prévu dans le triennal et qui le ramène à 14 020 ETP.

J'avais tracé, avec le Premier ministre et le ministre du budget, un schéma pour l'ensemble du quinquennat. Ce schéma est évidemment très économe étant donné les contraintes qui pèsent sur les finances publiques. Nous le respectons, sans dévier de notre trajectoire. C'est important si l'on veut faire œuvre d'adaptation de manière intelligente : l'on ne peut pas être efficace en procédant par à-coups.

Au-delà du projet de loi de finances, je me suis engagé à rendre, l'année prochaine, 100 millions d'euros prélevés sur les produits de cessions immobilières à l'étranger. Comme l'a souligné l'un d'entre vous, cela représente une proportion très importante au regard de ce que consentent d'autres ministères.

La doctrine est assez simple : il faut s'efforcer de rationaliser notre patrimoine immobilier. Ce trésor compte, bien sûr, des perles, mais d'autres emplacements immobiliers ne

sont pas pertinents. Nous avons donc mis au point un schéma, en restant très pragmatiques car nous ne sommes pas des agents immobiliers : si nous voulons vendre, nous devons tenir compte de l'état du marché. En outre, cela a été souligné, l'opération est limitée dans le temps. Mais, pour le moment, les choses ont été, je crois, assez bien menées.

Un exemple connu de tous est l'appartement new yorkais de notre représentant permanent à l'ONU, d'ailleurs assez tristounet – l'appartement, s'entend ! –, et qui a été vendu pour une somme astronomique au propriétaire de l'appartement du dessus qui craignait le bruit. L'opération de Malaisie est également tout à fait considérable car, avec l'extension de l'urbanisation, le terrain énorme dont nous disposions s'est retrouvé en centre-ville.

Ces rentrées d'argent sont positives pour le budget de l'État, mais je vous remercie d'avoir souligné qu'une partie doit en revenir au ministère des affaires étrangères qui prend l'initiative de ces opérations. D'autant que, me semble-t-il, d'autres ministères possèdent d'importants patrimoines qui rapportent moins à l'État. Je me suis mis d'accord avec mes collègues des finances pour récupérer une partie de ces sommes et en profiter pour rationaliser notre dispositif immobilier. À cet égard, nous devons nous attacher à regrouper le maximum de services, même si certains apprécient « cette inimitable saveur que l'on ne goûte qu'à soi-même », pour reprendre la jolie formule de Paul Valéry. Je pousse donc ces créatures que sont Business France, l'Agence française de développement (AFD) et d'autres à hisser le drapeau et à se regrouper. Naturellement, cela ne peut être fait systématiquement : tout dépend du marché et des opportunités. Mais la maison France, l'équipe de France, cela existe, et c'est en ce sens qu'il faut travailler. Nous le faisons avec tact et mesure, mais cela me paraît raisonnable.

En outre, nous veillons en permanence à améliorer la sécurité ; cela coûte beaucoup d'argent, mais c'est une priorité.

Au sein de la mission, quelques lignes sont en hausse, d'autres sont en baisse. J'ai essayé de dégager des priorités, ce qui nécessite certaines réformes de structure. Je vous ai adressé le projet MAEDI 21, qui a ceci d'intéressant qu'il se fonde sur les observations de l'ensemble des personnels de mon ministère ainsi que de plusieurs personnalités extérieures. Il s'agit de réfléchir à l'organisation, au fonctionnement, à la nature d'un ministère des affaires étrangères français au XXI^e siècle. Je n'aurai pas la prétention de dire que nous avons tracé les lignes jusqu'en 2 099. Nous avons étudié les défis et les opportunités du monde d'aujourd'hui et de demain, les simplifications nécessaires, et dégagé quelques orientations. J'ai d'ailleurs également envoyé ce document à mes collègues européens, pas du tout par arrogance, mais pour connaître leur réaction sur des sujets simples. Par exemple, comment mieux faire travailler ensemble les partenaires européens pour la construction des ambassades ; la dématérialisation quasi totale des visas en 2017, que nous préparons avec Bernard Cazeneuve dans le cadre de la simplification ; la décharge des consulats d'un ensemble de procédures qui leur permettra de travailler davantage sur ce que j'appelle la dimension humaine ; l'amélioration de la parité au sein du ministère, parmi d'autres éléments concrets.

La coopération de sécurité et de défense ne fait pas l'objet d'un désengagement, monsieur Baumel, mais nous voulons nous concentrer sur les dispositifs les plus efficaces, par exemple la formation des élites militaires, en les croisant avec nos priorités géographiques – vous avez cité le Sahel

auquel vous vous intéressez beaucoup. Comme on ne peut pas tout faire, nous nous sommes efforcés de sérier les questions.

S'agissant des moyens de l'influence culturelle, il était nécessaire de se plier aux contraintes budgétaires, mais j'ai essayé de tenir compte des capacités d'autofinancement du réseau des instituts. Dans un monde où les finances seraient infinies, on pourrait agir autrement, mais ce n'est pas le cas. Or ces capacités d'autofinancement sont grandes puisqu'elles ont atteint 66 % en 2014. Nous avons d'importantes recettes issues des cours de langue, des certifications de diplôme, du mécénat. Tout cela représente tout de même 130 millions d'euros. La tendance sera la même en 2015.

Les opérateurs ont été mis à contribution, mais j'ai pris soin d'adapter l'évolution de leurs moyens à leur situation financière, de sorte que certains sont moins pénalisés que d'autres. Par exemple, les moyens de l'Institut français ne baissent « que » de 1,3 %, tandis que la baisse atteint 4 % pour Campus France. L'Institut français aura un contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2016-2018, que je vous soumettrai pour avis préalable. Cet opérateur, dirigé par une nouvelle équipe, doit se concentrer sur certains domaines d'excellence, cibler les projets selon des critères de visibilité, d'attractivité et de suivi des talents, s'adresser en priorité aux jeunes publics et aux nouvelles classes moyennes et supérieures.

Concernant l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, la diminution est de 3,4 %. Je veux rendre ici hommage, comme vous, à la qualité de ses personnels qui accomplissent un travail remarquable alors même que la tâche de l'Agence est très difficile. J'ai eu l'occasion d'en féliciter sa directrice la semaine dernière encore, lorsqu'elle m'a rendu compte de son action. La baisse des crédits tient compte de la situation financière de l'Agence. Nous avons considéré que des économies de gestion étaient possibles sans entraîner la baisse du nombre d'établissements ni aucune réduction de l'offre éducative.

Ce budget économe, sobre, j'ai veillé à ce qu'il soit également sincère. Ce qui nous conduit à la question du taux de change. L'euro est moins cher qu'auparavant, ce qui est avantageux dans plusieurs domaines mais constitue un inconvénient pour le budget du ministère puisque nos contributions doivent être réévaluées à due concurrence. Au lieu de présenter un budget insincère et de procéder à des régularisations en fin d'exercice, nous avons d'emblée tenu compte de cet effet de change. C'est préférable, même si cela crée une difficulté quant aux chiffres.

Le ministère a procédé à un ordre d'achat de 600 millions de dollars en juillet 2015 dans le cadre de notre convention avec l'Agence France Trésor, afin de sécuriser le paiement des contributions au plus proche du taux de budgétisation. Je suis tout à fait favorable à la proposition d'un rapport sur la couverture des risques de change, afin de dresser le bilan du système actuel et d'apporter des améliorations.

En ce qui concerne le programme « Français à l'étranger et affaires consulaires », je suis également d'accord avec les observations qui ont été formulées. S'agissant des bourses, l'effort progresse chaque année et nous allons respecter ce à quoi je m'étais engagé en prenant mes fonctions : la réforme à laquelle nous avons procédé la première année n'empêche pas que l'on retrouve les chiffres annoncés. Pour 2016, nous avons réglé la budgétisation sur les besoins réels, en nous

fondant sur le bilan des années précédentes ; pour la période ultérieure, nous avons prévu de poursuivre la hausse des sommes versées.

Merci beaucoup, monsieur Terrasse, d'avoir consacré du temps à l'observation de l'organisation de la COP21 et merci de ce que vous en avez dit. J'ai une très bonne équipe, en particulier en ce qui concerne l'aspect pratique, autour du secrétaire général, M. Guignard. Son travail est essentiel bien qu'il ne se voie pas. Je vérifie moi-même le suivi des crédits, grâce à un rapport qui m'est remis. Vous le savez, nous faisons appel à des entreprises, l'objectif étant d'atteindre un taux de participation de 20 % environ du total – nous en sommes aujourd'hui à un peu plus de 15 % –, et nous veillons naturellement à ce qu'elles soient « éco-compatibles ». Ce qui compte, c'est évidemment que nous parvenions au résultat souhaité, au-delà de l'aspect matériel. J'espère toutefois que cette conférence, la plus vaste que l'on ait jamais organisée en France, sera satisfaisante de ce point de vue aussi. J'ai d'ailleurs appris que nous bénéficierions de la certification ISO 20121, qui sera attribuée pour la première fois à une conférence de cette envergure.

Il arrive – mais cela n'a pas été le cas aujourd'hui – que l'on polémique sur le coût de cette organisation. Gardons-nous de toute démagogie s'agissant d'une conférence qui accueillera au total 40 000 personnes, dont 3 000 journalistes, et dont le coût sera étalé sur les deux années 2015 et 2016. En effet, nous ne prenons la présidence de la COP qu'au premier jour de la conférence – ce qui est évidemment une fiction puisque nous aurons agi avant – et nous la conserverons jusqu'en 2016, date à laquelle le Maroc nous succèdera. À titre de comparaison, on estime que la COP21 coûtera dix fois moins cher par personne et par jour qu'un G7, sachant que celui-ci ne réunit pas le même nombre de personnes ni ne dure aussi longtemps. En outre, des retours sur investissement sont attendus pour les entreprises et pour les départements.

Nous avons cherché à rendre le budget aussi novateur que possible. On m'a interrogé sur la part des recettes issues de la délivrance des visas qui lui reviendrait. J'ai en effet obtenu du ministère des finances qu'une partie du produit des visas nous soit redistribuée, car le système en vigueur – je crois vous en avoir parlé l'année dernière – était parfaitement absurde. D'un côté, nous voulons accroître le nombre de touristes en France, donc, de manière générale, le nombre de visas, ce qui nécessite des emplois. De l'autre, le nombre de ces emplois, qui rapportent de l'argent, était jusqu'à présent sous contrainte ETP. Nous avons donc sorti une partie de ces emplois du plafond, et je vous confirme que nous allons donner à Atout France 5 millions d'euros sur les recettes supplémentaires issues de la délivrance des visas.

Cela me permet d'en venir aux questions qui m'ont été posées sur le tourisme.

Atout France fait actuellement l'objet d'une étude complète dont nous connaissons les conclusions dans quelques jours. Les voici en substance. Atout France est une petite structure comparée à ses homologues, par exemple à son équivalent espagnol, et son budget est relativement faible. Son organisation peut être améliorée, s'agissant notamment de la comptabilité. J'ai bien dit à M. Mantei, son directeur – un homme compétent –, qu'il faudra se conformer à ces prescriptions.

Nous pensons qu'il faut conserver la forme du GIE, mais rendre les choses plus claires. Il est exact que l'État apporte son obole, mais il faut aussi que les partenaires privés le fassent, et tout cela doit être encore plus professionnel.

En ce qui concerne le site, nous devons disposer d'un bon outil numérique puisque désormais, en matière de tourisme, tout est numérique, pour les hôteliers et restaurateurs comme pour les touristes, qu'il s'agisse de la réservation, du séjour ou des commentaires ultérieurs. Jusqu'à présent, le site d'Atout France s'appelait « Rendez-vous en France ». Au passage, je suis d'accord avec la remarque de M. Loncle s'agissant du nom d'Atout France, dont je ne sais pas quand il a été choisi. Je ne vais pas imposer de changer de nom, mais il est exact que l'on ne voit pas bien le rapport entre « atout » et « tourisme ». Du reste, je doute que tous les Japonais, les Chinois, les Mexicains, et autres connaissent le mot « atout ».

Il n'est pas interdit de penser qu'il devrait y avoir un rapport entre le nom du site et son objet. Il se trouve qu'il existait un site doté d'un nom de domaine formidable : france.fr, qui appartient au gouvernement français mais n'était pas utilisé à 100 %. Dans sa sagesse, le Premier ministre a accepté que ce site soit désormais dédié au tourisme, comme je le lui demandais. C'est donc Atout France qui récupère le site france.fr ; mais il va falloir modifier le contenu, qui est actuellement celui de l'ancien site « Rendez-vous en France ». Un appel d'offres va donc être lancé dans les jours qui viennent. Nous verrons qui candidatera. Quoi qu'il en soit, le site doit être très nettement amélioré, ce qui est assez complexe et nécessite un travail de professionnel. Dans quelques semaines, nous aurons donc non seulement un bon nom mais, je l'espère, un bon site, qui renverra lui-même à toute une série de sites, notamment commerciaux.

Je suis très reconnaissant à la Caisse des dépôts de l'effort considérable qu'elle a consenti en acceptant, à ma demande, de dégager un peu plus de 1 milliard d'euros – qui, par définition, ne dépendent pas de crédits budgétaires. La somme sera répartie entre trois fonds : le premier sera consacré à la rénovation des hôtels et à la question des « lits froids », le deuxième aux équipements et le troisième aux startups et aux autres entreprises de ce domaine. J'ai obtenu du Commissariat général à l'investissement qu'il considère le tourisme comme l'un des trois ou quatre secteurs privilégiés à l'avenir. Au cours des prochaines années, le tourisme bénéficiera donc de crédits à ce titre ; vous en serez saisis en 2016.

On me demande parfois en plaisantant pourquoi le ministre des affaires étrangères s'occuperait du tourisme. Mais il s'agit de l'un des meilleurs secteurs économiques français, sinon le meilleur. Sans parler des aspects diplomatiques – 85 millions de touristes par an, ce sont autant d'ambassadeurs s'ils sont satisfaits, autant de mauvaises évaluations s'ils ne le sont pas –, quel autre secteur fournit 2 millions d'emplois non délocalisables, occupe le premier rang mondial, et est appelé à se développer, comme le montrent les chiffres cités par M. Woerth ? Il en résulte déjà plus de 10 milliards d'euros de balance positive. Il est donc indispensable de développer encore davantage ce secteur qui, curieusement, n'a longtemps pas été considéré comme un secteur économique.

Nous voulons passer de 85 à 100 millions de touristes par an, mais pas que ces personnes se rendent toutes immédiatement au Louvre, au château de Versailles ou sur la Côte d'Azur, dans les deux régions qui constituent nos pépites

touristiques. Il faut que toutes vos régions soient également mises en valeur, mesdames et messieurs les députés ; toutes le méritent. D'où les contrats de destination.

À ce propos, on m'a demandé si la loi NOTRe était positive ou négative pour le tourisme. Si je comprends bien, elle n'a pas changé grand-chose. Les groupes étaient d'ailleurs assez divisés en interne, certains étant plus départementalistes, d'autres plus régionalistes.

Tous les sites touristiques ne peuvent pas être mis en valeur aux États-Unis. Cela n'a pas de sens de distribuer sur la Cinquième Avenue des prospectus faisant la promotion d'un lieu en France dont personne n'a la moindre idée de l'existence. Nous avons donc passé une vingtaine de contrats de destination afin de regrouper les collectivités puis de procéder à une sub-organisation. Il faut aussi regrouper les universités, car certaines s'occupent de tourisme, et les écoles privées – je songe par exemple à l'école Ferrandi. C'est ainsi que l'on dépassera la séparation entre départements, communes, syndicats d'initiative, offices du tourisme. Telle est l'approche que nous avons choisie. J'espère qu'elle donnera satisfaction, car le choix n'était pas facile entre départementalistes et régionalistes.

Je suis entièrement d'accord avec M. Loncle à propos de la nécessité de conforter le statut des établissements à autonomie financière et du problème que cela pose vis-à-vis de la LOLF. Dans un rapport, la Cour des comptes a appelé l'attention sur le fait que le statut et le mode de fonctionnement de ces établissements n'est pas tout à fait conforme à la LOLF. C'est sûrement vrai, mais si l'on touche au statut et aux pratiques de ces établissements sans avoir modifié la LOLF, ils cesseront leur activité. Il faut donc soit modifier la LOLF, mais cela suppose de retrouver la « conjonction astrale » qui a présidé à son élaboration – Didier Migaud, Alain Lambert et moi-même, qui présidais alors l'Assemblée nationale, étions d'accord et les groupes, dans leur sagesse et leur gentillesse, avaient accepté de nous donner la main – soit, comme je le répondrai à la Cour des comptes si vous le voulez bien, en rester là jusqu'au moment où l'on modifiera la LOLF. Si vous pouvez aller dans le même sens, j'en serai heureux.

Je ne suis pas en mesure de répondre immédiatement à toutes les questions posées par Yves Durand ; je répondrai donc à certaines par écrit. En ce qui concerne les suites données au rapport Attali, une réunion sur la francophonie et l'économie aura lieu demain, à laquelle de nombreux responsables, y compris des chefs d'État, prendront part. Le rapport contenait beaucoup de bonnes idées ; nous nous efforcerons donc de nous en inspirer. La suppression du bureau du livre au Mexique est, je crois, liée à des questions financières. L'impression en Afrique des livres français me paraît une bonne idée que nous allons examiner.

Le dossier Airbnb nous ramène au sujet du tourisme, il est complexe. J'ai demandé à Matthias Fekl de commencer à y travailler, ce qu'il a fait. Une idée simple veut que la loi et les règlements soient mal fichus et qu'il faille les changer. Mais voici ce que me dit Matthias Fekl : si des évolutions sont peut-être nécessaires, c'est surtout la pratique qui est en jeu. L'objectif est de placer les entreprises en situation de concurrence : ne soyons pas bégueules vis-à-vis d'une évolution qui existe dans d'autres secteurs. Des initiatives sont prises par l'union des propriétaires : des lettres vont être envoyées à tous les propriétaires pour leur indiquer précisément ce qu'ils doivent déclarer, car certains pèchent par inadvertance quand d'autres le font de manière plus organisée. De

manière générale, j'aimerais que l'on commence par faire le tour de ce qui touche aux modalités d'application. Nous sommes, bien sûr, en contact avec Airbnb ainsi qu'avec les hôteliers classiques, et nous allons voir si cela suffit. Mais je ne suis pas sûr qu'il faille immédiatement se lancer dans une modification législative ou réglementaire. En ce qui concerne la taxe de séjour, ce qui a été fait à Paris est très satisfaisant et doit être étendu. C'est en ce sens que nous travaillons.

J'en viens aux postes de présence diplomatique (PPD) ou « petits postes ». Cette innovation, lancée il y a un an et demi, a consisté à installer en certains endroits des postes réduits, ce qui permet évidemment de réaliser des économies, à condition d'être efficace. Nous commençons à en dresser le bilan, que je transmettrai aux organisations syndicales du ministère – avec lesquelles je travaille de manière très positive et auxquelles je tiens à rendre hommage. Nous avons l'intention de transformer vingt-cinq ambassades en PPD d'ici à 2017 ; il faut donc s'assurer que le système fonctionne. Le PPD se caractérise par le recentrage sur un nombre limité de missions et le recours à des dispositifs allégés en matière comptable, informatique et immobilière. L'expérience paraît concluante à condition que l'on accepte d'être souple, car les situations sont variables. Ainsi, à Fidji où un suivi politique s'impose pour des raisons géographiques, le numéro 2 sera de catégorie A, ce qui n'est pas le cas ailleurs. Au Népal où, indépendamment de la catastrophe qui a frappé le pays, il y a beaucoup de touristes français, le numéro 2 est de catégorie B plutôt que C. Il faut aussi prévoir les situations de crise, donc les stocks d'équipement d'urgence, les espaces de mise sous protection de nos compatriotes, etc.

Bref, l'idée est certainement intéressante. Elle permet, ne soyons pas hypocrites, une diminution des ETP – 15 ETP en moyenne en ambassade au 1^{er} janvier 2013, contre 5,6 en PPD en cette fin d'année 2015. Mais il faut l'adapter à la diversité des situations.

Mme la présidente Élisabeth Guigou. Merci beaucoup, monsieur le ministre, pour le caractère exhaustif, précis et en même temps très politique de votre intervention.

Nous en venons aux questions des orateurs des groupes.

M. Guy-Michel Chauveau. Au nom du groupe Socialiste, républicain et citoyen, je salue les récents efforts du Gouvernement pour promouvoir et affirmer une véritable diplomatie économique au service de la France. Par le déploiement de moyens différents mais complémentaires, ces choix s'inscrivent dans le cadre de la diplomatie globale que le Président de la République a assignée à l'action extérieure de l'État. Cette diplomatie économique vise à mieux intégrer à l'action diplomatique le soutien à l'internationalisation de l'entreprise, afin de contribuer au redressement économique et à la création d'emplois.

Depuis 2015, le ministère des affaires étrangères exerce une tutelle sur des opérateurs présents à l'étranger. À Atout France s'ajoutent ainsi Business France, né en janvier 2015 de la fusion d'Ubifrance et de l'Agence française des investissements internationaux (AFII), et Expertise France, nouvelle agence française d'expertise internationale issue, le 1^{er} janvier 2015, de la fusion de six opérateurs. Vous disposez ainsi, monsieur le ministre, d'un dispositif parfaitement opérationnel.

Ces importantes évolutions témoignent d'un volontarisme que tous ici vous reconnaissent. Elles sont emblématiques du processus de consolidation et de rationalisation du paysage des opérateurs lancé par votre ministère, en lien avec les autres, en vue de mieux satisfaire aux exigences de la diplomatie globale contemporaine.

Vous avez beaucoup parlé du tourisme, ce secteur essentiel de notre économie, répondant ainsi par avance à nombre des questions que je comptais poser. Je me contenterai donc de rappeler, comme notre rapporteur l'a fait lui-même, le rapport d'information de Philippe Le Ray et Jeanine Dubié sur le tourisme, publié en juillet, et ses propositions concernant l'amélioration de l'accueil et de l'hôtellerie – déjà mise en œuvre grâce à la contribution de la Caisse des dépôts –, mais aussi la professionnalisation du secteur ou encore le numérique. Ce sont autant d'atouts, précisément, pour Atout France.

Vous avez également répondu par avance au sujet des visas – on cite souvent l'exemple de l'Electronic System Travel Authorization (ESTA) qui finance l'agence américaine de promotion du tourisme –, ainsi que sur les orientations futures de votre ministère, que vous étudiez en lien avec vos personnels dans le cadre du projet MAEDI 21. Nous sommes impatients d'en savoir plus à ce sujet grâce au rapport dont vous nous avez parlé.

Je vous renouvelle mes félicitations et mes remerciements.

Mme la présidente Élisabeth Guigou. Nous allons diffuser ce rapport très intéressant.

M. Thierry Mariani. Nous n'avons pas la même lecture des chiffres, monsieur le ministre. En matière d'éducation, le constat est clairement préoccupant et il y a tout lieu de sonner l'alarme.

Nous pouvons tous être fiers de notre réseau éducatif à l'étranger, qui suit des familles françaises de plus en plus mobiles à l'international et accueille des élèves de nationalité étrangère dans 136 pays. Permettez-moi toutefois de résumer la situation en trois chiffres : en quatre ans, le nombre d'élèves a augmenté de 9 %, les moyens de l'AEFE ont diminué de 7,5 % et les bourses ont perdu 8 %, la baisse étant plus accusée cette année. En clair, par élève, cela revient à moins 10 %.

On peut toujours m'expliquer, comme l'a fait Pascal Terrasse avec talent, que les critères ont été modifiés. Mais on sait bien ce qui se passe quand le nombre de convives augmente tandis que le gâteau diminue. Voici ce que je constate et que constatent les expatriés : l'éducation est une priorité de votre gouvernement, et on peut s'en féliciter, mais en France seulement ; à l'étranger, c'est exactement l'inverse.

Un parent d'élève de Hong Kong me l'a dit, et cela vaut pour nombre de nos expatriés : pour leurs gosses, l'éducation est le seul lien avec la France puisqu'ils n'ont pas les moyens de rentrer. Contrairement à une image répandue, en effet, et mes collègues peuvent en témoigner, les expatriés se paupérisent. Les contrats d'« expats » avec leur *package* se raréfient au profit des contrats locaux, parfois au salaire local, chinois par exemple.

J'étais vendredi à Bangkok ; sur les dix-huit rendez-vous que j'avais, quatre avaient trait aux bourses, dont trois avec des parents qui avaient l'intention de retirer leurs gosses du système français. Car, à cause de la baisse des moyens, la prise

en charge dont bénéficient ces familles est passée de 100 % à 80 %. Ce n'est pas grand-chose, me direz-vous, mais la scolarité dans un établissement français coûte 13 000 à 14 000 euros. Quand vous avez trois gosses, vous vous retrouvez d'un coup avec plus de 7 000 euros à charge. Avec un salaire local, vous ne pouvez pas les payer.

Vous nous expliquez, monsieur le ministre, que les moyens sont identiques : c'est faux, ou alors on vous a trompé ! Les moyens de l'AEFE ont baissé, vous le savez : moins 14,6 millions cette année, moins 8 millions l'année dernière, moins 9 millions l'année précédente. La qualité reste la même, dites-vous. Je veux bien que l'on ait fait des efforts et que les personnels de l'AEFE soient remarquables, mais vient un moment où le service ne peut qu'être touché. C'est, par exemple, le cas des aides aux établissements nouveaux. Pour ne parler que de ma circonscription, les aides destinées aux établissements de Shanghai ou de Séoul sont en diminution, ce qui va rejaillir sur les frais de scolarité. De ce fait, des Français ne pourront plus aller à l'école française.

Vous me rétorquerez que les bourses n'ont jamais été aussi élevées, et vous aurez raison. Mais vous savez parfaitement que l'aide à la scolarité, elle, n'a jamais été aussi faible. Les chiffres sont très clairs : en 2012, 95 millions d'euros pour les bourses, 30 millions pour l'aide à la scolarité, c'est-à-dire la prise en charge en seconde, première et terminale, soit 125 millions d'euros en tout. François Hollande s'était engagé à Londres à ce que la prise en charge des frais de scolarité au lycée soit supprimée et l'enveloppe réaffectée aux bourses. On y est enfin parvenu, au bout de trois ans ; mais, aujourd'hui, vous procédez de nouveau à une baisse.

On voit que les élèves scolarisés à l'étranger ne font pas partie de vos priorités. De fait, un nombre croissant d'élèves va sortir du réseau français.

Au sujet des vingt-trois postes qui vont être réduits dans le cadre du redéploiement diplomatique, je ne vous demande qu'une chose, monsieur le ministre : ne vous contentez pas de mettre un cadre C derrière l'ambassadeur, sinon l'ambassade devra fermer en l'absence de ce dernier. Si vraiment il doit n'y avoir que deux personnes, ce que je regrette, nommez au moins un A et un B, pour que nos postes fonctionnent en permanence.

Par ailleurs, je suis un peu inquiet : vous avez dit que vous étiez d'accord avec Pascal Terrasse, qui vous demandait si le ministère envisageait de supprimer la délivrance des actes notariés et d'état-civil dans les consulats. Est-ce la position du ministère, ou cela ne concerne-t-il que les pays proches ?

Enfin, un diplomate me disait récemment : « On se tiers-mondise avec élégance. » Je suis préoccupé par la baisse des moyens de notre diplomatie. Je suis honnête et reconnaît qu'elle avait commencé sous la droite, mais nous arrivons maintenant à l'os. Cette situation est d'autant plus difficile à vivre que la diplomatie européenne nage dans l'opulence.

M. Philippe Gomes. Au nom du groupe de l'Union des démocrates et indépendants, je commence par souligner que la mission « Action extérieure de l'État » est essentielle, puisque c'est celle qui donne à notre pays les moyens d'agir au-delà de nos frontières. Un peu plus de 3 milliards d'euros de crédits sont demandés pour 2016, ce qui représente une augmentation de 3,38 % par rapport à l'an dernier : c'est l'un des rares budgets en hausse.

J'observe néanmoins que certains programmes croissent au détriment d'autres, notamment le programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » et le programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires ». Le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » voit ses crédits augmenter de 16 % par rapport à 2015, les crédits de fonctionnement des postes à l'étranger étant portés à 86,5 millions d'euros et ceux consacrés à la sécurité augmentés de 13,2 millions d'euros. Il paraît, en effet, nécessaire d'adapter notre dispositif à la dégradation du contexte international.

Dans un environnement mondial instable et incertain, dans un contexte marqué par une menace terroriste contre notre sécurité et nos intérêts d'une ampleur inédite, nous ne pouvons qu'approuver la priorité accordée à cette mission. Lutter contre l'action déstabilisatrice des groupes islamistes, trouver des voies de sortie de crise notamment par la recherche d'une solution politique en Syrie, réduire les foyers d'instabilité au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Ukraine, poursuivre la mise en place d'un nouveau partenariat avec l'Afrique, renforcer les capacités africaines de réponse aux crises : tout cela est indispensable.

En revanche, nous ne pouvons que déplorer, alors que l'Europe se trouve dans une situation économique difficile et qu'elle est confrontée à des flux migratoires croissants, la baisse, certes légère, des crédits alloués à l'action européenne ainsi qu'à la coopération de sécurité et de défense. Notre exceptionnel réseau diplomatique et culturel nous permet de faire entendre dans le monde notre voix si forte et si particulière. Nous devons encourager son développement, tout en redéployant les moyens et les effectifs vers les pays émergents : cet objectif sera-t-il atteint, alors que les effectifs de la mission se réduisent ?

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, Campus France et l'Institut français jouent un rôle essentiel pour diffuser notre culture et nos valeurs universelles. Nous comprenons qu'en période de restriction budgétaire, des efforts leur soient demandés. Ces opérateurs seront-ils néanmoins à même de soutenir leur masse salariale et de développer plus systématiquement des ressources propres ? Dans un contexte de forte concurrence internationale et de croissance des demandes de scolarisation dans le réseau, leur donnerez-vous la liberté et la flexibilité nécessaires pour faire aussi bien avec moins ?

Comme en 2015, la mission comporte un programme temporaire destiné à financer la conférence Paris Climat 2015, qui aura lieu à partir du 30 novembre prochain ; il est doté de 139 millions d'euros. En ces temps budgétaires contraints, cela se justifie pleinement : la France ne peut pas se permettre d'allouer à la COP21 un budget au rabais.

Je me félicite de la tenue, au mois de novembre prochain, du quatrième sommet France-Océanie, que j'avais appelé de mes vœux lors de la visite que François Hollande et vous-même avez effectuée en Nouvelle-Calédonie. Il était indispensable, *a fortiori* à la veille de la COP21, que les fils du dialogue avec l'Océanie soient renoués à haut niveau. À ce moment de notre histoire commune, la présence, l'action, la voix de la France sont nécessaires, monsieur le ministre, et les trois collectivités françaises du Pacifique s'attacheront à relayer sa parole dans les instances régionales.

M. Sergio Coronado. Au nom du groupe écologiste, je commence par rendre hommage au réseau dont vous avez la tutelle, monsieur le ministre : j'ai pu constater, notamment

en participant à une réunion qui s'est tenue à Brasilia au mois de septembre dernier, à quel point l'ensemble de nos agents, des ambassadeurs aux consuls généraux, des directeurs d'alliances françaises aux conseillers, est mobilisé pour la préparation de la Conférence des parties, dite COP21. Cet engagement en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique doit être salué.

Mes premières questions portent sur les postes de présence diplomatique à format très allégé (PPD-FTA), que vous avez évoqués : treize pays sont aujourd'hui concernés, dont deux dans ma circonscription, le Honduras et la Jamaïque. Les pays retenus n'abritent certes pas une importante communauté française, mais la question du lien de cette dernière avec la France se pose néanmoins. Ces postes ne délivrent ni passeports ni visas. Le rattachement des attributions consulaires à d'autres postes pose également des problèmes pour les certificats de vie, pour nos compatriotes retraités, ou pour les bacheliers souhaitant étudier en France, ce qui affecte notre coopération universitaire. La Jamaïque n'aurait-elle pas dû être rattachée au consulat général de Miami plutôt qu'à celui de Panama, pour des raisons géographiques, linguistiques, et à cause du coût du transport ?

Pourquoi, par ailleurs, en cas de suppression d'un consulat, refuser de nommer un consul honoraire dans la capitale du pays ? Rien dans la loi ne l'interdit.

Je regrette que la discussion n'ait pas été plus large avant que les choix soient opérés. Je déplore aussi que la première vague d'instauration des treize premiers PPD-FTA n'ait donné lieu à aucun retour d'expérience solide avant le lancement des douze suivants, contrairement aux annonces qui avaient été faites. Dans les vingt-cinq postes concernés, il y aura de nombreux licenciements de personnes recrutées localement. Le traitement de ces fins de contrat dépend essentiellement des chefs de poste : j'insiste pour que, dans chaque poste concerné, un réel plan social, préparé à l'avance, soit mis en place, et qu'un retour soit effectué auprès des organisations syndicales mais aussi de la représentation nationale.

Ma seconde série de questions concerne l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger – mon ton sera néanmoins plus apaisé que celui de mon collègue Thierry Mariani. Le budget de l'AEFE diminue, vous l'avez dit vous-même, de 3,4 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2015. Or le réseau qu'anime l'Agence est unique au monde : implanté dans 136 pays, il scolarise 340 000 élèves, dont 60 % sont étrangers et 40 % français. Le Président de la République avait fait de la jeunesse l'un des principaux axes de sa campagne, et de l'éducation l'une de ses priorités. Le budget de l'éducation est aujourd'hui le premier poste du budget de l'État ; il n'y a aucune raison d'établir une distinction entre la jeunesse qui vit dans l'hexagone et celle qui est établie à l'étranger. À l'heure où les frais de scolarité dans les établissements français à l'étranger ne cessent d'augmenter, comme l'a montré le rapport de Philip Cordery et Claudine Lepage, la baisse de ce budget pénalise les familles ; certaines se voient obligées, pour des raisons financières, de retirer leurs enfants des établissements français. Elle affaiblit également la capacité d'action de l'Agence elle-même, face à des interlocuteurs locaux parfois tentés par une rupture des liens avec la France, comme l'illustrent des tentatives récurrentes de déconventionnement, notamment en Amérique latine – à Mexico, et récemment à Montevideo ou à Rio.

En n'ouvrant pas à l'ensemble des enfants français établis à l'étranger la possibilité d'être scolarisés dans un système français, ce budget ne nous permet pas de préparer l'avenir.

Mme Gilda Hobert. La mission « Action extérieure de l'État » couvre de réels enjeux, des moyens accordés à nos ambassades à l'action en direction des Français de l'étranger, en passant par l'instruction des demandes de visa, notamment pour les étudiants. Elle vise à renforcer l'attractivité de notre pays et doit donc recevoir des crédits à la hauteur de l'importance de ses tâches.

Le budget de la mission est en augmentation ; il dépasse 3 milliards d'euros. La hausse des crédits de paiement s'explique notamment par la dotation du programme spécifiquement destiné à financer la conférence Paris Climat 2015, ce que le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste approuve pleinement.

Les crédits du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde », le plus élevé de la mission, progressent également. On peut toutefois noter que le budget dévolu à la coopération de sécurité et de défense diminue de 6,3 %. Fort heureusement, la mission « Défense » viendra contrebalancer cette baisse et renforcer l'action de la France. Dans un moment marqué par la menace terroriste, ces crédits sont plus que jamais nécessaires pour protéger nos concitoyens mais aussi l'intégrité et les intérêts de notre pays.

Au sein du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence », plus de 33 millions d'euros sont consacrés au développement international et au tourisme. L'attractivité de la France est réelle, il faut s'en réjouir, mais il convient de la soutenir. Quelque 88 millions d'étrangers sont attendus dans notre pays en 2016. Le secteur du tourisme, qui représentait déjà, en 2014, 7 % de notre PIB, a vu son chiffre d'affaires augmenter de 4,5 % depuis le début de l'année. L'augmentation des crédits consacrés au développement international et au tourisme constitue donc un point extrêmement positif.

En revanche, les crédits alloués à l'enseignement français à l'étranger sont en baisse, cela a été dit. La promotion de la langue française est pourtant un enjeu fondamental ; le PIB des pays francophones représente 16 % du PIB mondial, avec un taux de croissance de 7 %. La concurrence globale impose d'organiser des solidarités linguistiques, et les pays qui partagent une langue tendent à accroître leurs échanges de biens et de services dans de fortes proportions.

Nous pouvons nous féliciter du nombre d'étudiants étrangers inscrits en master ou en doctorat en France, ce qui montre que les vertus de notre enseignement supérieur sont reconnues. Ces étudiants sont chaque année plus nombreux : la France a retrouvé son rang de troisième pays d'accueil des étudiants étrangers et doit se donner les moyens de maintenir, voire de renforcer, son attractivité auprès de ces derniers.

Permettez-moi également d'aborder la question de la pérennité du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger. Ceux-ci sont homologués par le ministère de l'éducation nationale ; le réseau est piloté par un opérateur public créé en 1990, et placé sous votre tutelle, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Cette agence voit son budget passer de 409 millions à 394,4 millions. La question a déjà été posée, mais elle est

essentielle : pouvez-vous nous indiquer comment le Gouvernement entend maintenir l'offre d'enseignement et l'attractivité de ces établissements ?

Enfin, il existe de grandes disparités – de contrats, mais aussi de salaires – entre les personnels enseignants, selon qu'ils sont expatriés ou résidents. Une harmonisation des statuts ne peut-elle être envisagée ?

M. François Asensi. Après une décennie d'hémorragie budgétaire, le groupe de la gauche démocrate et républicaine pourrait se féliciter de la hausse des crédits pour 2016 ; mais celle-ci s'explique essentiellement par la détérioration du taux de change. Nous demeurons donc dans le cadre de l'austérité, à tout le moins de la contrainte budgétaire. Le plan triennal déjà évoqué affaiblit notre action extérieure : baisse de 3 % des crédits, suppression de 450 emplois équivalents temps plein, dont 115 cette année...

Monsieur le ministre, vous avez déjà largement répondu aux questions posées par ce budget. J'espère ne pas être hors sujet en abordant la question du Moyen-Orient.

Je cherche vainement la cohérence des initiatives françaises, notamment en Syrie. La France n'a pas été invitée à la conférence de Vienne ; en réponse, elle organise une conférence avec les alliés sunnites et l'OTAN, excluant à son tour les Russes et les Iraniens. Ne tournons pas un *remake* de la Guerre froide, avec une guerre par procuration que se livreraient sunnites et chiites !

Monsieur le ministre, peut-on justifier par « ni Daech ni Bachar Al-Assad » le soutien apporté, notamment par la livraison d'armes, par l'Arabie saoudite ou le Qatar à des organisations terroristes comme Al-Nosra, alors que l'Armée syrienne libre a été pratiquement dépouillée de ses armes au bénéfice de ces organisations criminelles ?

Quelle analyse faites-vous de la stratégie russe dans la région ? Celle-ci vise-t-elle à maintenir coûte que coûte un dictateur en place ou plutôt à entrer, et à rester, dans le jeu diplomatique et militaire du Moyen-Orient ? La réponse à cette question est importante, car elle conditionne la position de notre diplomatie et la possibilité d'établir un véritable front anti-Daech, aussi large que possible. Or, à mes yeux, la France joue sa partition de façon solitaire, certes avec les États sunnites, sans doute pour quelques contrats certainement intéressants. Ni la Grande-Bretagne, ni l'Allemagne, ni même les États-Unis ne semblent souhaiter partager le *leadership* que la France s'attribue et voudrait imposer dans la région.

Toutes les forces doivent contribuer à l'anéantissement de Daech : c'est le combat principal. Nous souhaitons tous le départ de Bachar Al-Assad, mais celui-ci passe, je crois, par une étape de stabilisation de la région. C'est au peuple syrien qu'il revient de battre politiquement ce dictateur ; en aucun cas la force n'y suffira.

Je souhaitais vous interroger sur ces points, car j'ai vraiment, je vous l'avoue, monsieur le ministre, du mal à comprendre la position de la France au Moyen-Orient.

Mme la présidente Frédérique Massat. Nous en venons maintenant aux questions des orateurs inscrits.

Mme Pascale Got. Je salue votre politique volontariste en matière de tourisme, monsieur le ministre : vous avez agi concrètement, en particulier pour la qualité de l'accueil et

l'offre touristique. Toutefois, les politiques et les financements dans ce domaine demeurent morcelés ; il n'y a pas de crédits spécifiques dans les contrats État-région 2014-2020. Les financements des accords qui pourraient être passés avec les régions relèvent de dispositifs épars, même si les fonds sont importants – vous avez rappelé l'action de la Caisse des dépôts, dont je me félicite. Les régions et les entreprises doivent connaître tous les mécanismes de financement qu'elles peuvent utiliser : il faudra y veiller.

Allez-vous continuer à financer des contrats de destination ?

Quels financements, quelles actions envisagez-vous pour hisser nos formations initiales ou continues au meilleur niveau et pour valoriser les métiers du tourisme, tant au plan national qu'international ?

Enfin, comment la France se place-t-elle pour accueillir des événements mondiaux, sportifs ou culturels, qui ont des conséquences économiques très importantes ? Sur ce plan, nous pourrions, je crois, monter largement en puissance.

M. Guy-Michel Chauveau. Notre collègue Édith Gueugneau, retenue par un empêchement de dernière minute, m'a demandé de poser la question suivante.

La France a fait de la planification familiale un axe fort de sa stratégie de réduction de la mortalité infantile et maternelle, conformément aux Objectifs du millénaire pour le développement. Notre pays s'engage pour créer un monde où chaque grossesse serait désirée, où chaque accouchement serait sans danger, où chaque jeune pourrait exprimer son potentiel. Cela plaide pour un renforcement de notre contribution volontaire au Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), seule agence des Nations unies disposant d'un mandat en matière de santé sexuelle et reproductive, et dont l'action est largement reconnue.

Les crédits de la mission « Action extérieure de l'État » devraient permettre une revalorisation de la très modeste contribution régulière de la France à ce fonds, qui s'élevait en 2014 à 663 000 euros. Nul n'ignore la contrainte budgétaire qui s'exerce, mais quels efforts financiers la France peut-elle consentir pour améliorer la santé des femmes et des jeunes filles, notamment en agissant pour la santé reproductive et la planification familiale dans les pays en développement ?

Vous connaissez, monsieur le ministre, mon attachement à la coopération décentralisée ; c'est donc avec un grand plaisir que j'ai posé cette question.

Mme Marie-Line Reynaud. Monsieur le ministre, nous partageons votre ambition d'assurer la défense de la France et de ses intérêts extérieurs tout en gérant au mieux l'argent public. L'exercice est difficile. Pour respecter la contrainte budgétaire sans raboter notre outil diplomatique, la vigilance doit être permanente, ce qui est d'autant plus difficile que le ministère des affaires étrangères a vu son périmètre s'élargir ces dernières années : le Quai d'Orsay dispose désormais de compétences élargies en matière de développement international, de commerce extérieur et de tourisme. Les Nations unies comptent de nouveaux membres ; la France doit donc redéployer son réseau afin d'intégrer cette donnée géopolitique nouvelle.

S'adapter à la conjoncture et aux contraintes de la situation internationale sans grever la dépense publique : quel est, monsieur le ministre, votre sentiment sur cette difficile double contrainte ? Comment allez-vous en gérer les conséquences à moyen terme ?

Est-il envisageable, ou même souhaitable, de réviser notre carte diplomatique ? Faut-il revoir à la baisse les compétences de certaines de nos ambassades ou bien peut-on répondre autrement aux questions qui se posent ? Vous vous êtes rendu, monsieur le ministre, au Bangladesh, pour inaugurer, avec votre homologue allemand, une représentation conjointe. Pouvez-vous nous en dire plus ? Y aura-t-il d'autres projets de légations partagées, avec l'Allemagne ou avec d'autres pays ? Comment cela fonctionne-t-il ? De tels projets permettent-ils, au-delà de l'affichage politique, une meilleure gestion de l'argent public ?

M. Philip Cordery. Monsieur le ministre, ce budget comporte de nombreux points positifs pour les Français de l'étranger ; en matière de sécurité comme de simplification de l'état-civil, il représente d'importantes améliorations de notre service public à l'étranger. Je saisis cette occasion pour saluer tous nos agents en poste dans les ambassades, les consulats, les écoles, les instituts ou les agences, qui réalisent un travail formidable, autant pour nos compatriotes que pour le rayonnement de la France à l'étranger.

S'agissant plus spécifiquement de l'enseignement français à l'étranger, je vous ai, avec la sénatrice Claudine Lepage, rendu un rapport qui examinait les meilleurs moyens d'enrayer la hausse continue des frais de scolarité. Ils avaient notamment augmenté drastiquement durant le quinquennat précédent, c'est pourquoi, monsieur Mariani, nous n'avons aucune leçon à recevoir de la droite sur cette question. Les efforts ont été faits.

M. Thierry Mariani. La hausse continue !

M. Philip Cordery. Nous sommes convenus que, pour assurer la pérennité du réseau et sa capacité à accueillir des enfants de toutes origines sociales, il était essentiel de limiter la hausse des frais de scolarité.

Monsieur le ministre, où seront faites les économies ? Pouvez-vous nous assurer que les diminutions de crédits n'auront pas de conséquences sur les frais de scolarité dans les établissements français à l'étranger ? Quelles autres initiatives sont prises, à la suite de notre rapport, pour enrayer la hausse de ces frais ? Pouvez-vous, enfin, nous assurer que chaque famille dont les revenus sont modestes pourra bénéficier de bourses dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui ?

Comment se concrétise, d'un point de vue budgétaire, le développement des offres alternatives, tels que les réseaux Français Langue Maternelle (FLAM) ou les filières bilingues, qui peuvent intéresser de nombreuses familles ?

M. Pouria Amirshahi. Merci de vos réponses, monsieur le ministre : les échanges entre le législatif et l'exécutif sont toujours éclairants, quelles que soient les divergences qui peuvent exister entre nous sur les orientations de votre ministère, soumis comme tous les autres à une forte contrainte budgétaire.

S'agissant de l'enseignement français à l'étranger, je partage les inquiétudes qui se sont exprimées : à mon sens, le meilleur moyen d'y répondre est de faire notre travail de parlementaires et de modifier le budget par amendements. C'est ce que je proposerai tout à l'heure à mes collègues.

Je suis ravi du nombre croissant de discours, d'initiatives et d'engagements dans le domaine de la francophonie économique ; vous avez cité le deuxième Forum économique de la francophonie, qui se tiendra demain. Mais je serais heureux qu'au-delà des rapports remis par des experts et des personnalités, un peu plus d'importance soit attachée aux rapports parlementaires qui peuvent exister sur l'enjeu francophone. Dans le domaine économique, il y a plus d'un an et demi, la commission des affaires étrangères vous a transmis ses propositions de stratégie commune en matière de brevetage, de formation professionnelle, et dans certains secteurs industriels. Il serait utile que nous ayons sur ce thème un échange constructif au cours des prochaines semaines. Je n'ai évidemment rien contre les suggestions du rapport de M. Attali, dont l'angle était très particulier, mais il faudrait, à mon sens, perdre l'habitude de considérer que le destin des rapports parlementaires est de finir dans un tiroir. Il me semblerait, au contraire, utile de faire fructifier les réflexions collectives.

M. Jean-René Marsac. Beaucoup a été dit et les aspects positifs de la diplomatie globale, notamment en matière économique, ont été soulignés. Je souhaite, pour ma part, revenir sur la diplomatie culturelle et la francophonie.

Nous constatons une baisse des moyens alloués aux opérateurs de la diplomatie culturelle, comme l'Agence de l'enseignement français à l'étranger ou l'Institut français. Le renforcement de la langue française dans le monde constitue pourtant une priorité aux yeux de tous. Cela a été dit, les pays francophones représentent 16 % du PIB mondial et connaissent un taux de croissance de 7 %. La langue française est aujourd'hui la sixième langue la plus parlée dans le monde, avec un nombre de locuteurs estimé en 2010 à 220 millions de personnes, soit 4 % de la population mondiale. Selon certaines estimations, on atteindrait 750 millions de locuteurs en 2050.

Les espaces francophones et francophiles constituent un potentiel économique majeur. À cet égard, il sera important de suivre les travaux du deuxième Forum économique de la francophonie, qui se tiendra demain à Paris.

Quels moyens entendez-vous déployer pour développer une véritable francophonie économique ? N'est-il pas possible de conforter des alliances économiques entre pays francophones, afin d'agir ensemble en Afrique, au Proche et au Moyen-Orient ? Cela nous a encore été suggéré lors d'une mission au Liban par des chefs d'entreprises qui soulignaient l'intérêt de coopérations renforcées entre opérateurs économiques français et libanais pour travailler, par exemple, en Afrique. Pouria Amirshahi a fait allusion à la récente mission d'information parlementaire sur la francophonie, qui portait entre autres sur la question économique. À cette occasion, des Québécois avaient également souligné devant nous l'intérêt d'un travail conjoint entre la France et le Québec.

M. Laurent Fabius, *ministre des affaires étrangères et du développement international.* Vous voudrez bien me pardonner d'être très bref, et donc moins précis que je n'aurais pu l'être, pour des raisons d'emploi du temps.

Plusieurs questions et observations ont porté sur la francophonie. Monsieur Amirshahi, je suis évidemment tout à fait ouvert à une discussion sur le rapport de la mission d'information parlementaire sur la francophonie. La vocation des rapports n'est évidemment pas d'habiter les tiroirs, mais bien d'alimenter la réflexion.

Monsieur Marsac, vous avez raison, il y a beaucoup de choses à faire dans la direction que vous indiquez – dans le domaine économique, mais pas seulement. Il faut agir en ce sens.

Madame Got, vous revenez sur la question du tourisme, que vous connaissez parfaitement. En ce qui concerne les événements mondiaux, vous avez raison : il faut s'en servir pour développer le tourisme, et se servir du tourisme pour les développer. C'est ce que nous entendons faire, en commençant par l'Euro 2016. De nombreuses initiatives permettront à ceux qui viendront voir des matchs de rester plus longtemps, de profiter de circuits organisés... Cette expérience nourrira utilement notre réflexion méthodologique pour d'autres événements à venir.

S'agissant de la formation, vous savez, madame la députée, car vous êtes spécialiste de ce sujet, qu'il y a énormément à faire. Le Conseil de promotion du tourisme a formulé différentes recommandations.

Quant aux régions, il est vrai que le tourisme ne figure pas à proprement parler dans les contrats État-région, mais l'État veillera à sa prise en considération.

Madame Reynaud, sept de nos ambassades sont aujourd'hui colocalisées ; nous devrions en avoir vingt-cinq en 2025. J'ai, en effet, inauguré, avec mon homologue allemand, les futurs locaux communs des ambassades de France et d'Allemagne au Bangladesh. Cela peut très bien fonctionner si l'on s'y prend suffisamment à l'avance.

Monsieur Chauveau, les questions posées par Mme Gueugneau sont parfaitement pertinentes. La contribution française au Fonds des Nations unies pour la population figure dans le budget de la mission « Aide publique au développement », à hauteur de 600 000 euros environ de contribution générale. Le FNUAP reçoit également une part du financement apporté dans le cadre des engagements de Muskoka : de mémoire, cela représente environ 4 millions d'euros par an.

Vous insistez sur le rôle de la diplomatie économique et je vous en remercie. C'est effectivement quelque chose qui fonctionne bien, qui est apprécié des entreprises et qui est maintenant systématiquement pris en considération par les personnels diplomatiques. Certaines initiatives très importantes prises en ce domaine n'ont pas été évoquées ce soir. Je pense d'abord au rapprochement entre l'AFD et la Caisse des dépôts, sur lequel vous serez amenés à vous pencher prochainement. Il sera profitable à ces deux organismes. Ensuite, j'entends mettre en application, avant la fin de l'année, une orientation qui figure dans MAEDI 21 : désormais, auprès de chaque préfet de région, un conseiller diplomatique issu de mon ministère, qui sera probablement un agent assez jeune, fera le lien entre le réseau international et les services économiques de la région.

Plusieurs intervenants m'ont interrogé, dans des styles différents, sur l'enseignement français à l'étranger. C'est un sujet qui mériterait un long débat, et l'on pourrait opposer des chiffres à des chiffres : ainsi, en exécution, nous sommes à

96 millions en 2014, à 102 millions en 2015, à 109 millions en 2016. Le nouveau système de bourses a permis d'apporter plus d'équité entre les familles, mais aussi de maîtriser l'augmentation progressive de l'enveloppe, car, et sur ce point M. Mariani a été très honnête, la prise en charge telle qu'elle a été voulue par le précédent Président de la République était tout à fait impraticable. Il a fallu revenir sur cette promesse qui n'était pas financée et trouver un meilleur système.

Je partage, bien sûr, toutes les observations qui ont été faites sur la nécessité de disposer d'un système d'enseignement français d'excellence. Imagine-t-on, d'ailleurs, un instant un ministre des affaires étrangères qui souhaiterait le contraire ? Simplement, la contrainte financière est réelle. J'ai rencontré Mme Hélène Farnaud-Defromont, remarquable directrice de l'AEFE, pour voir avec elle comment arriver à l'objectif que nous nous fixons tous, par des mutualisations d'actions et des réformes, parfois modestes d'ailleurs, sans altérer la qualité de l'enseignement ni augmenter les frais de scolarité de manière déraisonnable.

Monsieur Mariani, vous m'interrogez sur les actes notariés. La seule réforme que nous menons aujourd'hui est la dématérialisation des envois d'actes d'état-civil. Faut-il continuer de transcrire les actes notariés dans les consulats de l'Union européenne ? C'est une question qui se pose ; nos partenaires n'apportent pas ce service. Je n'ai pas pris de décision sur ce point. En revanche, le tarif de la transcription des actes notariés augmente, car il était extrêmement bas. Voilà où nous en sommes. Je ne dis pas qu'il n'y aura pas d'autres évolutions, mais je pense que les décisions prises sont raisonnables. Je vous tiendrai au courant d'éventuelles décisions ultérieures.

Monsieur Gomes, merci de votre propos : vous avez raison d'insister sur la diplomatie culturelle, comme sur la COP21. D'une manière ou d'une autre, il faut associer tous nos partenaires à cet événement.

Madame Hobert, vous parlez de l'attractivité de notre pays ; je vous rejoins bien sûr. S'agissant des disparités de statut, une harmonisation n'est pas possible, car cela nous entraînerait trop loin.

Monsieur Coronado, nous allons examiner votre proposition de rattachement concernant la Jamaïque ; nous ne sommes pas du tout fermés sur cette question. Il est tout à fait possible d'envisager la nomination d'un consul honoraire, de préférence un qui n'aide pas des réfugiés à franchir la Méditerranée sur des embarcations de fortune qui chavireront... Les consuls honoraires jouent un rôle très important, ils font un travail remarquable, et j'aimerais qu'il y en ait davantage.

Vous évoquez le licenciement des agents locaux : il faut, en effet, veiller de près à la dimension sociale et humaine.

Monsieur Asensi, vous m'interrogez sur la cohérence de la position française. Il faudrait évidemment une longue discussion. En tout cas, avant de dire que la France est écartée de telle ou telle conférence, je vous suggère d'attendre la fin de la semaine. Il nous arrive de travailler, et de travailler avec tout le monde, bien sûr ! Quel pays travaille avec les Américains, avec l'ensemble des pays arabes, avec les Iraniens, et avec les Russes ? La France !

Notre position, notamment sur M. Bachar Al-Assad, n'est pas suivie par tous, mais ce n'est pas une raison pour en changer. Observant votre propre pratique, cher ami, je n'ai pas le sentiment que n'être pas systématiquement suivi par la masse de la population française vous ait fait changer d'avis. Il en va de même pour notre diplomatie. Nous sommes indépendants, mais pas du bon sens ni de la justice et de l'efficacité.

Vous dites avoir du mal à comprendre la cohérence de notre position ; c'est une manière subtile et aimable de dire que notre position n'est pas cohérente. Ce n'est pas exact. Notre objectif, qu'il faut garder en vue sans se perdre dans les détails, même si c'est extraordinairement difficile, c'est de voir un jour une Syrie dont l'intégrité géographique soit préservée, qui soit en paix et dont les différentes composantes vivent côte à côte.

Pour en arriver là, il faut, bien sûr, lutter contre le terrorisme. Et je vous réponds tout de suite qu'il n'est pas question que nous armions des groupes terroristes. Cela n'aurait aucun sens, et la France ne mange pas de ce pain-là.

Les Russes disent lutter contre le terrorisme mais, jusqu'à présent, les évaluations de l'armée française – qui ne sont pas contestables – indiquent que 80 % de leurs frappes visent ceux que l'on appelle les modérés, et 20 % seulement Daech. Nous disons donc à nos partenaires russes que les actes doivent être conformes aux paroles ; nous leur disons que puisqu'ils disposent de forces importantes, d'avions en nombre, ils doivent frapper les objectifs terroristes et éviter de taper sur ceux qui ne le sont pas. Il y a d'ailleurs une contradiction effective dans le discours de ceux qui disent, d'une part, que tous ceux qui s'opposent à Bachar sont des terroristes, et, d'autre part, qu'ils sont prêts à discuter avec tout le monde en Syrie ! Il faut donc lutter contre le terrorisme, et nous le faisons.

Nous considérons également que si nous acceptions que Bachar Al-Assad soit l'avenir de la Syrie, nous pousserions dans les bras de Jabhat Al-Nosra ou de Daech la moitié au moins de la population syrienne qui a été victime des exactions de ce personnage ! Nous ne voulons donc ni des uns ni des autres – pour des raisons objectives, et absolument pas personnelles. J'ajoute que la dramatique expérience irakienne nous pousse à refuser un démantèlement de l'appareil d'État. Mais M. Bachar Al-Assad pose un problème spécifique. Nous discutons donc avec tous pour arriver à une solution, et pour qu'il cède la place.

Il n'y a là aucune incohérence : il faut lutter contre le terrorisme, et précisément pour ne pas alimenter celui-ci, il faut rechercher une solution politique, car évidemment la solution ne peut être militaire. Un mécanisme de transition doit aboutir, mais pas dans quinze ans, au départ de M. Al-Assad.

Vous m'interrogez également sur la stratégie russe. Elle est ambivalente. Au minimum, les Russes veulent conserver leur fief de Latakié, qui n'était d'ailleurs pas en cause ; si possible, et c'est là que commence l'ambiguïté, ils souhaitent que M. Bachar Al-Assad reste au pouvoir. Laissons de côté, pour l'instant, la question morale – même si M. Bachar Al-Assad est évidemment un criminel contre l'humanité – et cherchons l'efficacité : nous devons arriver à faire évoluer la position russe sur ce dernier point. Or les Russes évolueront si nous réussissons à établir, sinon un rapport de forces, du moins un rapport d'opinions. Il faut pour cela qu'il y ait des

pays dans le monde, des pays qui comptent, pour élever la voix et refuser que M. Bachar Al-Assad demeure durablement au pouvoir. Parmi ces pays, il y a la France.

Les Russes sont, je le répète, dans une situation – disons-le aimablement – ambivalente. Pour que la pièce finisse par tomber du bon côté, il faut que des pays, dont la France, qui ne visent que l'intérêt général et la paix au Moyen-Orient, refusent que M. Bachar Al-Assad soit là pour l'éternité. Car, s'il devait se maintenir, il n'y aurait pas de paix en Syrie. Voilà la cohérence de notre position. Et, encore une fois, qu'elle ne soit pas partagée par tous n'est pas une raison pour la modifier.

J'ajoute, et vous devriez y être sensible, que c'est la position que nous avons constamment défendue. On peut changer d'avis, commettre des erreurs, mais si cette position avait été partagée dès le début, par les Russes peut-être, par les Américains à coup sûr, alors l'histoire en eût été changée.

Lorsque l'on écrira l'histoire, il faudra prêter une grande attention aux événements qui se sont déroulés en août 2013. Vous savez les armes chimiques, vous savez la « ligne rouge ». La France était prête, mais rien ne s'est fait parce que le président des États-Unis et nos amis britanniques ont refusé d'agir. Les historiens se demanderont si ce n'était pas là le point de basculement pour de nombreux événements ultérieurs. L'arme chimique avait été utilisée pour la première fois depuis des décennies ; elle avait provoqué des centaines de morts. Et alors que la principale puissance mondiale s'était engagée à intervenir, cet engagement n'a pas été tenu ! Les gouvernements arabes, mais aussi le dirigeant russe, observant cela, se sont dit qu'ils pouvaient peut-être se permettre d'autres interventions, sur d'autres continents. Bref, vous le comprenez, la Crimée et l'Ukraine sont en Syrie !

Nous en tirons les conséquences, non pas pour changer notre position, mais pour être ceux qui, dans le monde, affirment l'exigence de la liberté des peuples, et de la lutte contre les terroristes, mais aussi contre les dictateurs !

M. Pierre-Alain Muet, président. Merci, monsieur le ministre, de ces réponses détaillées et fortes, dans un délai très contraint. *La réunion de la commission élargie s'achève à dix-neuf heures quinze.*

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2016

Compte rendu de la commission élargie du mardi 27 octobre 2015

(Application de l'article 120 du Règlement)

Administration générale et territoriale de l'État

La réunion de la commission élargie commence à dix-huit heures trente sous la présidence de M. Dominique Baert, vice-président de la commission des finances, et de M. Jean-Jacques Urvoas, président de la commission des lois.

M. Dominique Baert, président. Monsieur le ministre de l'intérieur, nous sommes particulièrement heureux de vous accueillir en commission élargie afin de vous entendre sur les crédits du projet de loi de finances pour 2016 consacrés à la mission « Administration générale et territoriale de l'État ».

M. Romain Colas, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. La mission « Administration générale et territoriale de l'État »

constitue le cadre budgétaire de gestion des moyens humains, matériels et financiers dont dispose le ministère de l'intérieur afin d'assumer trois de ses responsabilités fondamentales : garantir l'exercice des droits des citoyens dans le domaine des grandes libertés publiques ; assurer la présence et la continuité de l'État sur l'ensemble du territoire national ; mettre en œuvre à l'échelon local les politiques publiques nationales.

Le projet de loi de finances pour 2016 propose de consacrer à l'ensemble de ces actions environ 2,52 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 2,54 milliards d'euros en crédits de paiement, soit une baisse des crédits de 12,33 % en autorisations d'engagement et de 12,51 % en crédits de paiement – chiffres qui ne tiennent pas compte des amendements déposés par le Gouvernement. Ce constat de diminution doit cependant être nuancé. La diminution observée tient, pour une part non négligeable, à la réduction des dépenses du programme 232, qui varie sensiblement en fonction du calendrier des scrutins électoraux ; aucun scrutin n'est prévu en 2016.

Après examen du projet annuel de performance, nous pouvons considérer que les crédits de la mission répondent, pour l'essentiel, à deux impératifs : prendre leur juste part à l'effort de réduction des déficits publics ; optimiser l'utilisation des ressources, sans préjudice pour le service rendu à l'usager et pour les devoirs qu'il incombe à l'État d'assumer sur l'ensemble du territoire. La rationalisation de la dépense publique ne saurait se résumer à une gestion comptable des effectifs et des moyens. Félicitons-nous donc du fait qu'un chemin de réforme ait été tracé en ce qui concerne le réseau préfectoral, notamment dans le cadre du plan « Préfectures nouvelle génération » (PPNG) et de la réforme de l'administration territoriale. Il importe aujourd'hui de donner corps aux nouvelles perspectives ouvertes par le Gouvernement en formalisant les réflexions engagées et en menant à bien les modernisations nécessaires. Cette exigence vaut tant pour l'organisation de l'administration territoriale que pour celle des fonctions support du ministère de l'intérieur et celle des scrutins électoraux, et c'est précisément sur ces sujets, monsieur le ministre, que je souhaite vous interroger.

Le ministère de l'intérieur a obtenu une atténuation de l'application du schéma d'emploi pour l'exercice 2016, en contrepartie de l'engagement d'une réforme structurelle de l'organisation des missions du réseau préfectoral dans le cadre du PPNG. Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous préciser l'état de la concertation en cours avec les organisations syndicales, ainsi que les principales conclusions des six groupes de travail thématiques constitués pour réfléchir aux modalités de mise en œuvre du PPNG ?

Reposant sur une redéfinition des missions prioritaires et des méthodes de travail des services, ce plan comporte notamment une réforme des procédures de délivrance des titres visant à réduire les démarches qui nécessitent un passage au guichet des préfectures. Selon les estimations du ministère, cette réorganisation permettrait de libérer 2 000 équivalents temps plein (ETP) de tâches inhérentes à la délivrance des titres et d'en redéployer 700 sur les autres missions prioritaires. À terme, pour quelles démarches faudrait-il encore passer au guichet des préfectures ? Par ailleurs, quelles mesures sont envisagées afin d'assurer la formation et la reconversion des agents appelés à travailler sur les plateformes assurant le traitement des demandes des titres ?

J'en viens à la réforme de l'administration territoriale. Pourriez-vous nous préciser les principales orientations arrêtées en ce qui concerne l'implantation des directions régionales, la spécialisation des sites par métier et la mutualisation et la rationalisation des moyens de fonctionnement ?

Au niveau infradépartemental, à la suite du remaniement de la carte des sous-préfectures en Alsace-Moselle, le ministère de l'intérieur a demandé aux préfets, sur d'autres parties du territoire, de présenter des propositions relatives au maillage des sous-préfectures. Je souhaite connaître les suites que le Gouvernement entend donner à ces travaux, et le rôle qui sera attribué demain aux sous-préfets dans le cadre de la réorganisation de l'administration territoriale de l'État. Plus spécifiquement, comment le Gouvernement souhaite-t-il articuler le réseau des préfectures et sous-préfectures avec la mise en œuvre des schémas départementaux d'accessibilité des services au public ?

Le projet annuel de performances fait état de résultats pour le moins inégaux en ce qui concerne l'organisation des élections au meilleur coût, dans le cadre du programme 232. Comment assurer l'efficacité de la dépense publique dans l'accomplissement de cette mission essentielle ? Le Gouvernement a-t-il de nouveaux éléments à apporter au débat sur la dématérialisation de l'envoi de la propagande électorale ? Comme l'an dernier, je considère qu'elle pourrait connaître une première mise en œuvre lors du prochain scrutin présidentiel, compte tenu de la visibilité de cette élection structurante pour la vie politique française.

M. Michel Zumkeller, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les programmes « Administration territoriale de l'État » et « Pilotage des politiques de l'intérieur ». En tant que rapporteur pour avis des programmes « Administration territoriale » et « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », je me suis plus particulièrement penché, cette année, sur les conséquences, pour les services déconcentrés de l'État, des fusions de régions qui interviendront le 1^{er} janvier 2016. La France métropolitaine comptera alors douze régions, au lieu des vingt et une régions actuelles, la Corse étant, elle, une collectivité territoriale à statut particulier.

L'administration territoriale de l'État a déjà connu de nombreuses évolutions et plusieurs réformes ces dernières années, dans un contexte de réduction des effectifs. La création des nouvelles régions obligera à de nouvelles réorganisations des services déconcentrés : les fusions de régions entraîneront des fusions de services, mais aussi de nombreuses réorganisations, qui s'étaleront de 2016 à 2018. Cette réforme est censée entraîner des économies, mais elle aura également un coût en termes d'accompagnement indemnitaire des agents et de nouveaux investissements.

Cela m'amène à une première série de questions. Quelles mesures d'accompagnement prévoyez-vous – en termes financiers ou de ressources humaines – en faveur des agents concernés par des réorganisations de services ? Dans quelle mesure les économies et les dépenses supplémentaires liées aux réorganisations de l'administration territoriale de l'État sont-elles prises en compte dans la construction du projet de loi de finances pour 2016 ? Au total, quelles économies nettes pouvons-nous attendre sur la période 2016-2018 ?

Un autre enjeu de la réforme sera, dans de nouvelles régions parfois très grandes, de maintenir une certaine proximité des services de l'État et d'empêcher une dévitalisation de certains territoires. Comment cette problématique de l'équilibre des territoires est-elle traitée dans la réorganisation de l'administration territoriale de l'État ? Quelles sont les règles retenues en matière d'implantation des sites des différents services de l'État ? Dans quelle mesure les redéploiements d'effectifs au niveau régional bénéficieront-ils au niveau départemental ? Plus généralement, quelles évolutions connaîtront les administrations départementales de l'État ?

La réorganisation de l'administration territoriale, dans le contexte des nouvelles grandes régions, pose également la question du rôle des préfets de région. Les fusions de régions entraîneront mécaniquement la disparition de neuf postes de préfets de région. On peut toutefois s'interroger sur la pertinence du maintien de la règle selon laquelle le préfet de région est le préfet du département où est situé le chef-lieu de la région. Dans le cadre de grandes régions, aux compétences renforcées, le cumul de ces deux fonctions paraît plus difficile à justifier qu'aujourd'hui. Comment envisagez-vous l'évolution du rôle des préfets de région dans les années à venir ? Pourquoi ne pas avoir mis fin à cette pratique actuelle du cumul ?

Mes dernières questions n'ont pas de lien direct avec les fusions de régions.

Un décret du 15 mai 2015 a modifié le statut des préfets, en particulier en supprimant la position dite « hors cadre », critiquée à plusieurs reprises, notamment par la Cour des comptes, qui s'était inquiétée en 2014 d'une « dérive des effectifs » des préfets hors cadre. Cependant, il crée de nouveaux types d'affectation des préfets en dehors de postes territoriaux. Les préfets peuvent ainsi : être nommés « conseillers du Gouvernement pour accomplir des missions auprès des pouvoirs publics », ou bien être affectés dans une administration centrale du ministère de l'intérieur ou du ministère des outre-mer ou dans un cabinet ministériel, ou encore devenir membres du Conseil supérieur de l'administration territoriale de l'État, devenu Conseil supérieur de l'appui territorial et de l'évaluation (CSATE). On ne mesure donc pas très bien ce que change concrètement ce décret. Je souligne d'ailleurs que, le 1^{er} octobre dernier, on comptait plus de préfets sans affectation territoriale – ils étaient 128 – que de préfets affectés à un poste territorial – ils étaient 127. Au-delà de la suppression de la position « hors cadre », que change donc, monsieur le ministre, ce décret du 15 mai 2015 ?

Enfin – la question est devenue quasi rituelle au sein de la commission élargie consacrée à la mission « Administration générale et territoriale de l'État » –, où en est la réflexion sur l'évolution des sous-préfectures ? De nouvelles expérimentations, semblables à celles menées en Alsace en 2014, ne devaient-elles pas être annoncées par le Gouvernement d'ici à la fin de cette année ?

M. Sergio Coronado, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour le programme « Vie politique, culturelle et associative ». Permettez-moi tout d'abord de me réjouir du maintien du financement public des partis politiques à son niveau actuel. L'enveloppe prévue pour 2016 est effectivement de 68,7 millions d'euros, comme en lois de finances pour 2014 et pour 2015. Le financement public des partis avait été réduit de près de 10 % en loi de finances pour 2013 et de 5 % en loi de finances pour 2012. Sa stabilité

ultérieure est due à un amendement que j'avais déposé, et que nous avons adopté en faisant preuve d'un bel unanimisme.

Le thème de mon rapport pour avis est, cette année, la modernisation de l'organisation des élections. Aucun scrutin n'étant prévu en 2016, c'est l'occasion de réfléchir à une évolution, afin d'éviter que ne se reproduisent en 2017 certaines difficultés rencontrées lors des précédents scrutins. Ce très vaste sujet a déjà suscité plusieurs contributions, tout particulièrement celle de Romain Colas, auteur d'un récent rapport d'information, et des projets de réforme sous la houlette du très actif président de notre commission des lois.

Je m'en suis, pour ma part, tenu à trois aspects de la question, sur lesquels j'interrogerai M. le ministre.

Le premier est la durée d'application de la législation sur les comptes de campagne. La durée de la période pendant laquelle les dépenses doivent être intégrées aux comptes de campagne est aujourd'hui d'une année pour l'ensemble des élections. À plusieurs reprises, la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCEP), présidée par M. François Logerot, a recommandé de la réduire à six mois, notamment parce que l'essentiel des dépenses se concentre dans les derniers mois de la campagne. Si nous souhaitons suivre cette recommandation lors des prochaines élections présidentielle et législatives, il faut évidemment que le Gouvernement ou le Parlement s'en saisissent très rapidement. Qu'en pensez-vous, monsieur le ministre ?

Le deuxième aspect de la question auquel je me suis intéressé est la dématérialisation de la propagande électorale. À plusieurs reprises, l'Assemblée nationale a rejeté les propositions du Gouvernement tendant à supprimer l'envoi aux électeurs, par la poste, des bulletins de vote et professions de foi des candidats aux élections européennes, régionales et départementales. À titre personnel, j'estimais que les dispositions proposées étaient conçues uniquement dans une logique d'économies budgétaires et qu'elles entraînaient un basculement trop brutal vers une procédure totalement électronique.

Cette année, le projet de loi de finances lui-même ne comporte aucune disposition sur cette question, mais l'une de ses annexes – le « jaune » consacré à la « revue de dépenses » – fait état d'une possible réforme d'ici aux élections présidentielle et législatives de 2017. L'économie attendue serait d'environ 150 millions d'euros.

Sur le fond, je ne suis pas hostile à la dématérialisation de la propagande électorale. Elle est d'ailleurs déjà en vigueur pour l'élection des conseillers consulaires à l'étranger, et connaît à ce titre des fortunes diverses. Elle avait été partiellement mise en œuvre lors de l'élection des députés des Français de l'étranger.

Cependant, pour qu'elle puisse être étendue à d'autres scrutins, deux conditions me semblent nécessaires. Il faudrait, tout d'abord, proposer une démarche progressive, sur la base du volontariat, en permettant aux électeurs qui le souhaitent d'opter pour une propagande électorale sous forme électronique plutôt que sur papier. Il s'agit, ensuite, d'offrir une réelle alternative, plus attractive et plus riche, à l'actuelle propagande sur papier. Le numérique, ce n'est pas l'imprimerie. Ce n'est pas en scannant – mal – une profession de foi imprimée ou en créant un document au format PDF que l'on améliorera l'information des citoyens en matière électorale.

Concrètement, on pourrait envisager un site internet accessible à tous, quel que soit le matériel utilisé, dont le contenu devrait être facilement diffusable sur les réseaux sociaux. Il pourrait comporter des liens hypertexte, des images ou des vidéos. À terme, il serait possible de comparer les programmes des différents candidats. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous en dire plus sur les intentions du Gouvernement en la matière ?

Le dernier aspect concerne les difficultés spécifiques des campagnes et des élections à l'étranger. Élu de la deuxième circonscription des Français établis hors de France, je sais d'expérience que les campagnes électorales menées à l'étranger présentent plusieurs particularités qui ne sont malheureusement pas suffisamment prises en compte par notre législation et notre réglementation. Il serait irresponsable de ne pas traiter cette question d'ici aux élections législatives de 2017, alors que nous avons pu constater, en 2012, les insuffisances de la législation — qui se sont traduites par plusieurs invalidations, notamment celle de l'élection d'une collègue membre de la commission des lois.

J'évoquerai trois difficultés, parmi de nombreuses autres. Premièrement, en ce qui concerne, les modalités de paiement à l'étranger, il me paraît nécessaire de renforcer les pouvoirs des mandataires délégués. Cela permettrait de limiter les rejets de comptes de campagne motivés par des paiements directs effectués par les candidats eux-mêmes. Deuxièmement, la faculté d'ouvrir des comptes bancaires à l'étranger est aujourd'hui très limitée et se heurte à de nombreuses difficultés pratiques. Troisièmement, il n'est pas possible de continuer à appliquer le taux de change, dit « taux de chancellerie », en vigueur un an avant l'élection pour convertir en euros les dépenses réglées en monnaie locale. Je propose de retenir le taux en vigueur six mois avant l'élection.

Tous ces points peuvent paraître techniques, mais ils sont cruciaux pour la bonne organisation des scrutins à l'étranger. Il nous faut agir vite, avant les échéances de 2017. Quels sont, monsieur le ministre, les projets du Gouvernement en la matière ?

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur. Je remercie tout d'abord infiniment M. le rapporteur spécial et MM. les rapporteurs pour avis. Leur travail, de très grande qualité, témoigne d'un ensemble de préoccupations que le Gouvernement partage. Je veux donc leur répondre de manière extrêmement précise.

M. Colas m'interroge sur les conditions dans lesquelles nous allons mettre en œuvre la réforme de l'administration territoriale de l'État et plus particulièrement, pour ce qui relève des compétences de mon ministère, le plan « Préfectures nouvelle génération ». Entre 2006 et 2012, ce sont 3 700 emplois qui ont été supprimés dans l'administration préfectorale et sous-préfectorale. Chaque préfecture comptant environ 250 à 300 emplois, cela signifie qu'a été supprimé l'équivalent de douze à treize préfectures. L'application de cette logique de rabot a conduit, dans un certain nombre de territoires, à une aporie de l'administration de l'État : des collectivités territoriales ont constaté qu'elle contribuait à les affaiblir elles-mêmes. En milieu rural, les collectivités locales sont effectivement désormais dans l'impossibilité de bénéficier de services d'ingénierie de l'administration préfectorale et sous-préfectorale, alors que la complexité croissante des normes environnementales et d'urbanisme, entre autres, rend un tel accompagnement indispensable à la réalisation de leurs projets, quand bien

même elles ont, par ailleurs, les moyens de les financer. J'ai donc engagé, au terme d'une discussion approfondie avec mes services, une réforme très ambitieuse de l'administration préfectorale et sous-préfectorale, réforme que rend également nécessaire notre réforme des collectivités territoriales, puisque trois grands textes de loi — la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), la loi relative aux régions et la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) — redessinent le visage des collectivités territoriales.

En quoi consiste ce projet « Préfectures nouvelle génération » ? Nous visons trois objectifs. Il s'agit, tout d'abord, de sortir de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et de redonner de la force à l'administration préfectorale et sous-préfectorale, grâce à une réforme structurelle et à un abandon de la logique de rabot. La mise en place de plateformes régionales, interrégionales et nationales de titres conduira ainsi à mutualiser un certain nombre de fonctions dans le domaine des titres d'identité, des passeports et d'autres pièces, comme les cartes grises. Selon nos calculs, cela permettra de dégager 2 000 ETP. Or l'effort budgétaire que le secrétaire d'État au budget demande au ministère de l'intérieur de fournir d'ici à 2017 est de 1 300 ETP. Cela signifie que notre réforme structurelle permettra de libérer 700 emplois de plus. Je propose d'en profiter pour remettre de la substance et de la compétence dans l'administration préfectorale et sous-préfectorale, notamment dans les domaines dans lesquels les collectivités nourrissent certaines attentes à son égard.

Il s'agit, ensuite, de recentrer les préfectures sur leur cœur de métier. Après l'ingénierie, je pourrais évoquer la lutte contre la fraude, domaine dans lequel je souhaite que l'administration préfectorale et sous-préfectorale renforce ses compétences, ou le contrôle de légalité, en amont duquel les collectivités locales ont besoin d'un plus fort accompagnement par les services de l'État, mais je n'épuiserai pas la totalité des questions que l'administration placée sous ma responsabilité pourrait avoir à traiter. C'est donc une véritable refonte du cahier des charges de l'administration préfectorale que je souhaite.

Il s'agit, enfin, de profiter de ce grand mouvement de réforme pour reconfigurer, au plan infradépartemental, la carte des préfectures, sous-préfectures et maisons de l'État. La réforme régionale divise par deux le nombre de préfectures de régions. Les préfectures départementales, pour leur part, bénéficieront de compétences nouvelles. En vertu de la charte de la déconcentration, les préfets de département disposent désormais de compétences en matière de gestion budgétaire et de gestion des ressources humaines qu'ils n'avaient pas auparavant.

Quant aux sous-préfectures, je souhaite que leur carte, inchangée depuis 1926, soit adaptée. Il ne s'agit pas de prendre la carte de France pour faire des croix sur les sous-préfectures que l'on veut supprimer, comme cela fut fait pour les tribunaux il y a quelques années ; il s'agit de supprimer des sous-préfectures là où les évolutions sociologiques et démographiques le justifient, d'en créer à d'autres endroits où, au contraire, le besoin de présence de l'État se fait plus fort, et de déterminer dans quelles conditions les maisons de l'État que l'on crée peuvent se substituer à des sous-préfectures. Les maisons de l'État peuvent effectivement être le fruit d'une ré-articulation d'un certain nombre de services de l'État avec des services de collectivités locales ou se substituer à d'anciennes sous-préfectures avec un élargissement du périmètre d'intervention à la faveur de coopérations avec

des services de collectivités locales ou d'autres services de l'État, non préfectoraux. Ainsi ai-je récemment inauguré, dans les Pyrénées-Atlantiques, une maison de l'État exerçant des compétences interministérielles que la sous-préfecture n'avait pas jusqu'à présent.

Nous souhaitons que ce travail soit mené à bien à l'horizon 2017. J'ai mandaté les préfets de région pour déterminer ce qu'il convient de faire et redessiner la carte des sous-préfectures et des maisons de l'État. Par ailleurs, dans le cadre des schémas départementaux d'accessibilité des services au public, ce sont 1 000 maisons de service public que nous souhaitons créer en plus des maisons de l'État et de la refonte des sous-préfectures pour renforcer considérablement le maillage des services publics territoriaux.

Toute cette réforme que j'ai engagée appelle bien entendu une attention particulière à la gestion des ressources humaines. Nous allons effectivement devoir permettre une mobilité fonctionnelle pour éviter de recourir à la mobilité géographique. J'ai donc confié au secrétaire général du ministère de l'intérieur le soin de mettre en place une cellule d'accompagnement des personnels dans la formation. Mettons vraiment l'accent sur la formation des personnels pour leur offrir des perspectives de carrière qui ne leur étaient pas ouvertes jusqu'à présent et accompagnons-les dans le développement de leurs compétences. Cette démarche devra se doubler d'un effort particulier de dialogue social avec les personnels des préfectures et des sous-préfectures.

Les questions de M. Zumkeller me donnent l'occasion de préciser l'impact de la réforme des régions sur l'administration déconcentrée de l'État. Qu'en est-il, tout d'abord, des effets de la fusion des régions en matière d'accompagnement financier ou en termes de ressources humaines des agents concernés par des réorganisations de services ? Je l'ai dit tout à l'heure, le nombre de régions passe de vingt-deux à treize : l'organisation des services de l'État se fondera donc dès le 1^{er} janvier 2016 sur cette nouvelle cartographie.

Deux stratégies étaient possibles. L'une aurait consisté à concentrer l'ensemble des directions régionales de l'État dans la nouvelle préfecture de région des régions fusionnées. Sans doute aurions-nous ainsi gagné en centralisation et peut-être en rationalité, mais nous aurions beaucoup perdu en proximité et en aménagement du territoire. Il s'agissait donc de veiller à l'équilibre du territoire sans compromettre les économies que l'État attendait de cette réforme.

J'ai donc proposé une démarche qui permette d'atteindre les deux objectifs à la fois et confié aux préfets préfigurateurs des régions – les préfets des chefs-lieux régionaux issus de la fusion – le soin de répartir les administrations régionales de l'État entre les anciennes capitales régionales, en tenant compte de ce que sont les spécificités territoriales et économiques des régions avant la fusion. Ainsi, il était évident pour nous, pour des raisons qui tiennent à la spécificité de l'activité champenoise, que la direction régionale de l'agriculture de la nouvelle région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, dite Grand Est, fût implantée à Châlons-en-Champagne plutôt qu'ailleurs, tandis que les moyens de la zone de défense devaient être maintenus à Metz, pour des raisons qui tiennent à l'histoire et pour éviter que cette ville ne pâtisse d'un autre choix. Quant au rectorat, nous l'avons maintenu à Nancy. Nous avons donc réparti les grandes directions régionales de l'État en fonction des spécificités territoriales et des blocs de compétences. Par exemple, les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), plus particulièrement chargées des conséquences

environnementales des activités agricoles, ont vocation à être établies au même endroit que les directions régionales de l'agriculture. Il s'agit de permettre aux services de coopérer les uns avec les autres et de veiller à une lisibilité globale de la réforme.

D'où viendront les économies ? Tout d'abord, les effectifs des secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR) seront réduits de 30 %, car il n'y aura plus qu'un SGAR par grande région fusionnée. La mutualisation rendue possible par la fusion des SGAR permettra donc des économies de 30 %. Même si une partie des compétences sont redéployées pour mettre en place des équipes d'ingénierie projetables, notamment, vers les territoires ruraux et les intercommunalités rurales, nous réaliserons un gain incontestable. S'y ajoutera par ailleurs un gain mécanique résultant de la mutualisation, au niveau des grandes régions, de l'ensemble des fonctions support des anciennes directions régionales, puisqu'il y avait autant de fonctions support que de préfectures régionales.

Comment chiffrer ces économies de fonctionnement ? Je vous garantis qu'elles seront au rendez-vous, mais je ne peux vous donner de chiffres précis avant que ce travail n'ait abouti. Si leurs présidents en sont d'accord, je reviendrai donc dans quelques mois donner à vos commissions des chiffres précis. Ainsi le Parlement pourra-t-il jouer son rôle de suivi. Par ailleurs, même si elles ne dépendent pas de mon ministère, n'oublions pas les économies qui résulteront, à terme, du même mouvement de mutualisation opéré au sein des conseils régionaux.

Je crois donc avoir indiqué de façon synthétique comment la problématique de l'équilibre territorial avait été traitée. Quant aux redéploiements d'effectifs, le dispositif de mobilité et d'accompagnement de la formation des personnels que j'évoquais tout à l'heure, à propos du plan « Préfectures nouvelle génération », vaut également pour la refonte de l'administration territoriale de l'État. Cette cellule placée auprès du secrétaire général de mon ministère permet ainsi de suivre la totalité de la réforme de l'État.

Qu'en est-il du métier de préfet ? Avec les dispositions réglementaires prises au mois de mai dernier, nous avons engagé une importante réforme du corps préfectoral. Celle-ci était fort attendue, comme en témoignaient les remarques, justifiées, de la Cour des comptes, auxquelles elle entend répondre.

La réforme repose sur plusieurs principes. Il s'agit tout d'abord de mettre fin à certaines pratiques, qui n'étaient pas bonnes. Ainsi le maintien en activité de préfets qui avaient dépassé leur âge limite d'activité contribuait à l'embolisation du corps préfectoral. Certains avaient manifestement du mal à surmonter l'angoisse que leur inspirait le passage à l'inactivité professionnelle – c'était oublier qu'une autre activité est possible après l'activité professionnelle. J'ai mis fin à cela. On ne peut plus, désormais, poursuivre son activité professionnelle au-delà de l'âge limite, et cela vaut pour tout le monde.

J'ai également mis fin au statut de préfet « hors cadre », notion péjorative et dévalorisante pour le corps préfectoral. Je veux des préfets forts, car il est bon pour les services publics et la République d'avoir des préfets forts dans un État fort. Le ministère de l'intérieur doit rompre, dans ses habitudes, avec tout ce qui est de nature à affaiblir le corps préfectoral. Nous avons donc substitué aux préfets hors cadre des conseillers du Gouvernement, nommés en conseil des ministres, ouvert la hors cadre au président et vice-président du CSATE, et arrêté

un principe d'affectation des conseillers du Gouvernement dans des fonctions réelles. Autrement dit, je souhaite qu'il n'y ait plus du tout de membres du corps préfectoral sans fonctions.

Vous estimez, monsieur Zumkeller, que le nombre de 128 préfets sans affectation territoriale témoigne du fait que nous n'avons pas réglé le problème. Je veux apporter des précisions. Outre les conseillers du Gouvernement à qui j'ai confié des missions particulières, qui me conduisent à les rencontrer souvent et à les mobiliser toujours, outre les préfets affectés au Conseil supérieur de l'administration territoriale de l'État, les préfets affectés en administration centrale et les préfets en cabinet ministériel, il y a également des préfets détachés, pour exercer des missions au service d'autres ministères dans divers domaines, comme l'environnement ou des questions internationales. Mon objectif est de faire en sorte qu'une mission soit bien confiée à tout conseiller du Gouvernement ou préfet sans affectation territoriale et de réduire à zéro le nombre des préfets sans mission à l'horizon 2017.

Est-il bien sérieux de maintenir le cumul entre la fonction de préfet de région et celle de préfet de département chef-lieu? Je le maintiendrai, faute de quoi nous ne ferions pas d'économies. En outre, nous ne nommons que des préfets énergiques et volontaires, qui ont choisi les ennuis plutôt que l'ennui. Ainsi chacun peut-il s'épanouir dans les fonctions qui lui sont confiées.

Est-il envisageable, me demande M. Coronado, de réduire à six mois la durée de la période pendant laquelle les dépenses doivent être intégrées dans les comptes de campagne? La commission à laquelle vous appartenez, monsieur le député, y réfléchit et le président Urvoas a lui-même quelques idées sur la question. Je ne saurais me montrer ouvert aux propositions des parlementaires membres de votre commission si je fermis la porte avant qu'ils ne commencent à les formuler; ce ne serait pas une bonne méthode de travail.

Cela dit, il y a des avantages et des inconvénients. Une durée suffisamment longue permet de retracer les dépenses faites dans un contexte où elles peuvent, pour un certain nombre d'élections, être antérieures à la période de six mois précédant le scrutin. En effet, certains candidats commencent leur campagne bien plus tôt, notamment dans le cadre de primaires, phénomène nouveau dans la vie politique française et dont il faudra tenir compte pour procéder à la comptabilisation des dépenses de campagne. En même temps, les expériences récentes et les remarques de la CNCCFP montrent qu'une durée longue ne permet pas forcément toute la traçabilité et toute la transparence nécessaires.

Je vous propose de ne pas clore ce débat aujourd'hui. Le Gouvernement est ouvert à l'idée d'examiner la question avec les parlementaires, pour peu que ceux-ci y soient disposés – mais c'est généralement le cas au sein de la commission des lois. Considérons tous les avantages et tous les inconvénients des deux durées afin de prendre la décision la plus consensuelle possible. Je parle d'un consensus non pas simplement entre le Gouvernement et le Parlement, mais aussi entre les formations politiques de la majorité et de l'opposition. Lorsqu'il s'agit de définir des règles électorales, plus le consensus et le compromis règnent entre les formations politiques, moins les objectifs visés nourrissent la suspicion.

Ministre du budget, j'étais très favorable à la dématérialisation des élections et de la propagande électorale, qui peut permettre de très significatives économies. Je le suis resté après être devenu ministre de l'intérieur, parce que je considère que tous les ministères doivent contribuer aux efforts budgétaires et que, lorsqu'il s'agit du redressement des comptes et des intérêts supérieurs de l'État, il ne saurait être question de changer de point de vue à la faveur d'un changement de maroquin. Si je suis très favorable à cette évolution, c'est aussi parce qu'un très grand nombre de pays européens, pas moins démocratiques ni plus numérisés que la France, l'ont connue. Elle a pu susciter des débats, mais le résultat n'en a pas moins été un dispositif beaucoup plus moderne, qui permet une diffusion de la propagande électorale beaucoup plus rapide et efficace qu'auparavant. La modernisation de la société doit aussi permettre d'engranger des progrès, de faire des économies et de renforcer l'accessibilité des citoyens à l'information électorale.

Je n'en partage pas moins le point de vue que vous avez exprimé: cela ne peut pas se faire de façon brutale, sans concertation avec les formations politiques concernées qui concourent au scrutin ni avec les maires eux-mêmes. La connexion à internet reste difficile en certains endroits de notre pays. En outre, quand bien même les réseaux numériques sont présents, certains de nos concitoyens n'y ont pas accès. Il nous faut donc définir les conditions dans lesquelles la dématérialisation n'obère pas l'accès de tous à l'information électorale.

À l'occasion des élections départementales, nous avons lancé, dans cinq départements, une expérimentation qui s'est révélée assez concluante. Il s'agissait de permettre un accès numérique à la propagande électorale en même temps qu'un accès sur papier, et de sensibiliser les citoyens à la nécessité de préférer le numérique au papier. Si vous en êtes d'accord, je propose un travail partenarial entre la commission des lois et le Gouvernement, qui permette de tirer tous les enseignements de cette expérimentation et de déterminer les conditions et le calendrier de son éventuelle extension. Il nous faut notamment réfléchir à l'implication des associations d'élus dans cette réforme afin qu'elle soit la plus consensuelle possible. Des propositions de loi sont à l'étude. Qui dit proposition de loi dit étude d'impact et nécessité d'une réflexion commune. Il y a donc matière à faire, vite, bien et ensemble. En tout cas, ma position est fort claire: je suis très favorable à cette évolution.

J'en viens à votre question non intéressée et par ailleurs tout à fait légitime, monsieur Coronado, sur les difficultés spécifiques rencontrées lors des campagnes et des élections à l'étranger. Selon vous, ces difficultés sont de trois ordres. Premièrement, s'agissant des modalités de paiement à l'étranger, il vous paraît nécessaire de renforcer les pouvoirs des mandataires délégués, ce qui permettrait de limiter les rejets de comptes de campagne lorsque des dépenses sont payées directement par les candidats eux-mêmes. Deuxièmement, vous souhaitez élargir la faculté d'ouvrir des comptes bancaires à l'étranger, laquelle est aujourd'hui très limitée et se heurte à de nombreuses difficultés pratiques. Troisièmement, pour convertir en euros les dépenses réglées en monnaie locale, il n'est pas possible, d'après vous, de continuer à appliquer le « taux de chancellerie » en vigueur un an avant le scrutin.

Je souhaite vous faire part de deux réflexions. D'une part, lors des élections législatives de 2012, les décisions de la CNCCFP relatives aux candidats dans les circonscriptions des Français de l'étranger se sont distinguées par une propor-

tion d'approbation pure et simple et d'approbation après réformation nettement inférieure à celle qui a été constatée pour l'élection des autres députés de France. Je propose donc que nous soyons prudents avant d'envisager de grandes évolutions.

D'autre part, le financement des campagnes pour l'élection des députés des Français de l'étranger fait déjà l'objet, je le rappelle, de règles très spécifiques, formulées dans les articles L. 330-6-1 et suivants du code électoral, qui prennent en compte la situation particulière des candidats. Ainsi, les modalités de financement diffèrent selon le pays considéré : il y a les pays dans lesquels la monnaie est convertible ; les pays dans lesquels le mandataire délégué peut payer certaines dépenses qui lui sont remboursées par le mandataire, sans pour autant être autorisé à ouvrir un compte spécial ; les autres pays, dans lesquels le mandataire délégué peut ouvrir un compte spécial. Je conviens que ces dispositions sont complexes à mettre en œuvre pour les candidats, particulièrement pour ceux qui se présentent dans des circonscriptions qui couvrent plusieurs pays.

Je propose d'engager une réflexion. Il s'agirait d'assouplir le dispositif pour les candidats en matière de paiement des dépenses ou de perception des ressources, tout en maintenant un contrôle efficient des comptes par la CNCCFP. Plusieurs solutions peuvent être envisagées dans ce cadre, quel que soit le pays considéré : permettre au mandataire délégué d'ouvrir un compte bancaire spécial ; élargir la liste des dépenses pouvant être payées par les mandataires délégués ; permettre au mandataire délégué d'utiliser la carte bancaire du mandataire liée au compte du candidat. Je souhaite que ces solutions fassent l'objet d'une expertise technique approfondie et que soit mis en place, à cette fin, un groupe de travail qui associerait le ministère des affaires étrangères, celui de l'intérieur, celui des finances et des comptes publics, la CNCCFP, la Banque de France, l'ordre des experts-comptables et des parlementaires concernés.

M. le président Jean-Jacques Urvoas. Je saisis vos propositions au vol, monsieur le ministre. La réflexion sur le financement des campagnes à l'étranger requérant une ingénierie assez lourde, je propose que nous prenions un peu de temps pour la mettre en place. En revanche, si vous en êtes d'accord, monsieur Coronado, je suis disposé à vous solliciter pour mener rapidement une réflexion sur la dématérialisation de la propagande électorale, pour ce qui relève de la commission des lois. En la matière, il me paraît opportun de commencer par la prochaine élection présidentielle.

Mme Anne-Yvonne Le Dain. Monsieur le ministre, vous nous présentez un budget très structuré, qui prend acte du fait que l'année 2016 ne sera pas une année électorale et permet d'entrer dans une dynamique de modernisation, ainsi que vous venez de l'évoquer à l'instant, avec notamment l'enjeu du numérique.

L'administration de l'État incarne la force de la loi et du droit, mais elle est aussi garante de la pondération des politiques publiques. Son action est indispensable sur tous nos territoires. Vous savez à quel point certains de nos concitoyens se sentent parfois loin de tout.

Quelle place le numérique va-t-il prendre dans le plan de modernisation des préfectures ? Actuellement, tous les territoires ne sont pas encore entièrement couverts par une connexion à internet de bon niveau. Or une telle connexion est nécessaire pour permettre aux préfectures d'assumer

toutes les fonctions qui leur reviennent, pour sécuriser le travail des services et des fonctionnaires, et pour assurer la solidarité entre les territoires. Quelle politique comptez-vous mener en la matière ? D'autre part, de quelle façon l'État va-t-il accompagner les membres du personnel qui vont devoir adapter leurs compétences, individuelles et collectives, aux nouvelles missions qui vont leur incomber à la suite de la restructuration des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ?

Je vous remercie d'avoir engagé le travail de mise en place des plates-formes régionales d'instruction des demandes de passeport et de naturalisation. Cette réorganisation indispensable sera enfin réalisée. Je tiens à le souligner.

Je salue le regroupement des services du ministère de l'intérieur et du ministère de l'écologie compétents en matière de sécurité et d'éducation routières. Il donnera une véritable cohérence à notre action en la matière, essentielle sur l'ensemble du territoire national, ainsi que nous l'avons encore constaté cette année, notamment avec l'accident d'une exceptionnelle gravité qui s'est produit il y a quelques jours. Je présente mes condoléances aux familles et aux collectivités territoriales qui ont été touchées, et rends hommage à l'ensemble des services qui sont engagés sur le terrain.

Vous avez fait du renforcement des effectifs dans les services régionaux de l'État une orientation forte, prenant acte des réformes que nous avons votées et qui ont été engagées, avec la nouvelle carte territoriale et la montée en puissance des régions et des métropoles. Cela se traduira par une baisse des effectifs dans les services départementaux. C'est, là encore, une réforme essentielle.

Je vous remercie, monsieur le ministre, pour ce budget opérationnel, dont les objectifs sont clairs, et qui porte la marque d'une action constante et déterminée.

M. Olivier Marleix. Cette année, les crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » doivent évidemment s'analyser à l'aune du « *big-bang* régional » qui s'est réalisé dans les conditions que chacun sait, un soir d'avril 2014 dans le bureau du Président de la République, le territoire métropolitain de la République passant de vingt-deux régions à treize. Nous assistons ainsi à une reconcentration des moyens de l'État autour de treize « super-préfets de région » alors que, dans le même temps, les effectifs des préfectures continuent de fondre, avec, pour 2016, la disparition prévue de 1 159 ETP dans les services départementaux de l'État. Vous donnez vous-même ce chiffre à la page 35 de votre « bleu budgétaire », monsieur le ministre : le plafond d'emplois – seule réalité que je connaisse en matière d'effectifs – passera de 26 191 à 25 032 ETP dans ces services. De notre point de vue, il y a une contradiction entre, d'une part, la réduction du nombre de régions, l'accroissement de leur périmètre et la réorganisation des services de l'État dans ce cadre et, d'autre part, l'affaiblissement de l'échelon départemental.

Les députés du groupe Les Républicains et beaucoup d'autres collègues s'inquiètent : il s'agit d'un éloignement sans précédent des services de l'État. Et la répartition géographique des grandes directions régionales que vous avez évoquée tout à l'heure n'y change pas grand-chose, aussi habile ou opportune soit-elle. Je parle d'éloignement sans précédent car, depuis qu'il existe des préfets de départements,

c'est-à-dire depuis le Consulat et, plus précisément encore, depuis l'an VIII, c'est bien l'échelon départemental qui est le pivot central de notre organisation administrative.

Dans ce contexte de reconcentration au niveau des préfectures de région, la réduction d'un millier d'emplois dans les services départementaux va véritablement « sous-préfectoraliser » les préfets de départements. Face à ce mouvement, nous aurions aimé, au contraire, que le rôle et les moyens des préfets de département soient réaffirmés. Sur ce point, votre plan « Préfectures nouvelle génération » ne nous rassure pas. L'enjeu est évidemment non pas le sort personnel du préfet de département ou celui de son secrétaire général, mais celui de la proximité pour l'exercice de politiques publiques, ainsi que l'a souligné Michel Zumkeller.

Lorsque l'on connaît les difficultés qu'a aujourd'hui un préfet de département à mobiliser certains services régionalisés de l'État dans de petites régions comptant quatre à six départements – dans ma commune d'Eure-et-Loir, nous avons ainsi le plus grand mal à obtenir, avec le préfet de département, que la DREAL exerce ses pouvoirs de police spéciale sur une installation classée, car c'est, de son point de vue, un petit dossier concernant un territoire relativement périphérique –, on n'ose imaginer ce que cela donnera dans les futures grandes régions comptant douze ou treize départements telles que Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ! Cette myopie va nécessairement s'aggraver. En l'absence de moyens humains, monsieur le ministre, vous auriez pu ouvrir un chantier, certes interministériel, sur les moyens juridiques dont devraient disposer les préfets de départements pour saisir les services régionalisés de l'État, désormais bien lointains.

Compte tenu du besoin de proximité que vont créer vos grandes régions, le sort des sous-préfectures revêt une importance nouvelle. À la fin du mois d'août, à Bayonne, vous avez affirmé vouloir « réformer profondément l'organisation infra-départementale de l'État ». Vous venez de nous en dire un peu plus à ce propos. Si l'on peut comprendre qu'il soit nécessaire d'adapter la carte des sous-préfectures, la réduction de leur nombre et leur remplacement éventuel par des maisons de l'État entraîneront, selon moi, une perte en qualité de service pour les territoires concernés. Le Premier ministre a déclaré à plusieurs reprises vouloir « faire reculer le sentiment d'abandon des territoires ruraux ». Nous craignons, bien au contraire, que vous n'aggravez encore ce sentiment, ainsi que vous l'avez déjà fait avec le redécoupage brutal des cantons.

Je terminerai par deux questions. Premièrement, ce sont les services des préfectures qui reçoivent les déclarations d'acquisition et de détention d'armes de catégorie C et D. Il s'agit d'armes de chasse, mais aussi, parfois, de fusils à pompe. Or la faiblesse des moyens humains dont disposent aujourd'hui les préfectures rend cet enregistrement quasi automatique. Pouvez-vous nous rassurer sur le fait qu'il y a bien une consultation systématique des fiches S chaque fois qu'une telle déclaration est faite ?

Deuxièmement, vous proposez d'accroître significativement les moyens consacrés à la formation des imams. C'est, selon moi, une bonne chose que l'État s'assure de la qualité de cette formation, et même une évidence lorsqu'il s'agit d'aumôniers. En revanche, je m'interroge sur le fait qu'elle soit financée par des fonds publics. Cela vous semble-t-il conforme à la loi de 1905 ?

M. Michel Zumkeller. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer, mais je souhaite revenir sur un certain nombre de points qui ont été soulevés.

Dans la mesure où il intervient après une réforme territoriale d'ampleur, ce budget doit vraiment être l'occasion d'une réorganisation globale des territoires. Il faut aussi en profiter pour dématérialiser les procédures et utiliser des moyens modernes, notamment la vidéoconférence, afin de maintenir des services dans des territoires relativement isolés. Cette idée est revenue fréquemment au cours des auditions que nous avons conduites. Si ces nouvelles technologies nécessitent d'investir des moyens au départ, elles seront source, ensuite, de nombreuses économies. Nous serons vigilants sur ces aspects très importants.

Malgré son importance, l'élection présidentielle est très certainement la plus propice pour tester la dématérialisation de la propagande électorale. Je pense que nos compatriotes comprendront que c'est plutôt une bonne chose, en dépit du choc de départ.

À ce stade du débat, le groupe Union des démocrates et indépendants n'a pas d'objection majeure à l'adoption des crédits de cette mission.

M. Dominique Baert, président. Merci, c'est un bon début !

M. Paul Molac. Les crédits du programme « Vie politique, culturelle et associative » enregistreront une baisse par rapport à l'année 2015, marquée par les élections départementales puis régionales, ces dernières devant être moins dispendieuses. Les années passées, j'étais rapporteur pour avis pour les crédits de ce programme et j'avais cosigné les amendements tendant à empêcher la dématérialisation de la propagande électorale pour les élections européennes, puis pour les élections départementales et régionales. Lesdits amendements avaient été votés par les députés et acceptés par le Gouvernement, d'ailleurs de bonne grâce. Je note avec intérêt votre volonté d'avancer sur ce sujet, monsieur le ministre, avec une méthode. La fracture numérique peut être technique, mais il peut aussi s'agir de personnes âgées qui ne savent pas se servir de l'outil informatique – quoiqu'il ne faille pas verser dans la caricature : certains anciens l'utilisent très bien. L'année dernière, nous nous étions accordés sur l'idée de commencer par l'élection présidentielle, emblématique et très bien reprise par les médias. Cet accord semble perdurer aujourd'hui, ce dont on ne peut que se féliciter.

Nous sommes satisfaits que les crédits dédiés au financement des partis se stabilisent à 68,7 millions d'euros en 2015 et en 2016, après une baisse de 10 % en 2014, que nous avons acceptée. Les partis sont un élément fondamental de notre démocratie, d'où l'importance de leur financement. À cet égard, je ne reviens pas sur certaines mauvaises pratiques qui ont défrayé la chronique.

S'agissant de l'exercice des cultes, je note les crédits destinés à financer les formations universitaires et de recherche en islamologie. On se rend compte que les imams ont quelques difficultés à s'adapter à notre mode de vie lorsqu'ils viennent de pays où les pratiques sociales sont très différentes des nôtres, par exemple l'Arabie saoudite. C'est donc plutôt une bonne chose de les former directement chez nous. Cela contribuera à faire émerger un islam de France, avec des imams plus en phase avec les pratiques

sociales du pays dans lequel ils sont amenés à dispenser leur enseignement. Je constate un certain accord de la part de mes collègues sur ce point.

Je salue les propositions intéressantes formulées dans le rapport pour avis de Sergio Coronado concernant la modernisation de l'organisation des élections, ainsi que dans le rapport d'information établi par Romain Colas au nom de la commission des finances sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales. Elles visent à répondre à des situations de plus en plus complexes. Compte tenu de mon expérience en la matière, je me propose d'apporter ma modeste contribution à cette réflexion.

M. Gaby Charroux. Dans le cadre de cette mission, nous examinons les moyens correspondant à trois responsabilités essentielles du ministère de l'intérieur, que plusieurs intervenants, notamment Romain Colas, ont rappelées.

Je m'intéresserai principalement aux programmes 307 « Administration territoriale » et 232 « Vie politique, culturelle et associative ».

S'agissant du programme 307, après l'adoption de la réforme territoriale et de la nouvelle carte des régions, ce budget pose les premières pierres du plan « Préfectures nouvelle génération », qui vise à redéfinir le positionnement de l'État, ses missions et ses modes d'intervention. Vous nous avez donné quelques éclaircissements, monsieur le ministre, mais nous ne connaissons pas encore les contours exacts de ce plan, puisque la concertation ne devrait aboutir qu'à la fin de l'année.

Quoi qu'il en soit, cette réforme d'ampleur suscite des interrogations. Vous avez indiqué qu'il y aurait désormais treize préfets de grande région, auxquels vous souhaitez confier un rôle beaucoup plus stratégique qu'aux actuels préfets de région. Quant aux préfets de département, ils seront désormais plutôt chargés de la déclinaison opérationnelle des politiques publiques. Par ailleurs, notamment lors du comité technique central des préfetures de juin dernier, vous vous êtes engagé à préserver la mission de délivrance des titres, à renforcer les missions prioritaires, à maintenir l'échelon infradépartemental et à mettre en œuvre un plan de requalification des agents.

Si ces annonces sont rassurantes, nous constatons toutefois que votre projet s'inscrit dans la continuité des réformes précédentes, qu'il s'agisse de la réforme de l'administration territoriale de l'État ou de la directive nationale d'orientation des préfetures pour les années 2010 à 2015, qui arrive à échéance. Néanmoins, vous avez abandonné – et c'est heureux – la logique aveugle du rabot budgétaire qui prévalait avec la RGPP. Plutôt que de raboter les moyens au détriment des missions, vous privilégiez un recentrage de l'action de l'État sur ses missions jugées essentielles : la sécurité publique, le contrôle de légalité, la lutte contre la fraude, la coordination territoriale. J'approuve cette méthode et vous remercie de l'avoir adoptée.

Cependant, qui dit recentrage dit réduction du périmètre d'intervention de l'État, délaissement de certaines missions et rationalisation des moyens de fonctionnement. Ce qui se profilerait – j'emploie le conditionnel –, ce sont de nouvelles réductions d'effectifs à hauteur de 2 000 ETP d'ici à 2017, dont 1 300 seraient « rendus à Bercy », c'est-à-dire supprimés, et 700 redéployés. Vous avez donné des informations à ce

sujet, mais nous aimerions avoir des précisions concernant l'avenir, au-delà du budget d'attente que vous nous présentez aujourd'hui.

De réforme territoriale en revue des missions, de nouvelles chartes en nouveaux plans, l'administration territoriale de l'État est plongée depuis des années dans une forme d'incertitude quant à son avenir et au sens de ses missions. En tant qu'élus, nous sommes nous aussi dans l'incertitude. C'est pourquoi nous demandons à nouveau que soit dressé un bilan sérieux et exhaustif des réformes et des réductions d'effectifs auxquelles on a procédé ces dernières années, afin d'évaluer leurs conséquences sur la qualité des services rendus aux usagers et de voir, le cas échéant, ce qui n'a pas fonctionné.

S'agissant du programme 232, les crédits dédiés à la vie associative passeront de 75 millions d'euros cette année à 55 millions en 2016. Comment expliquer cette baisse ? Quelles en seront les conséquences concrètes pour le tissu associatif ?

D'autre part, nous continuons de penser que le dispositif de financement des partis politiques pêche par son manque d'équité. Il serait nécessaire d'établir de nouvelles règles de répartition de l'aide publique qui donnent plus de poids à la fraction assise sur les suffrages exprimés en faveur de chaque parti. Il conviendrait de modifier la loi du 11 mars 1988 en ce sens.

Quant au programme 216, il ne nous semble pas, à ce stade, appeler de remarques particulières.

M. Olivier Dussopt. Ainsi que vous l'avez indiqué, monsieur le ministre, le programme 307 est marqué par un recul de 825 ETP. Cependant, à l'instar de Gaby Charroux, je tiens à vous féliciter d'être sorti de la logique de la RGPP : plutôt que de passer le rabot de manière aveugle, vous articulez les moyens avec les besoins et vous menez des réformes structurelles de manière à dégager les effectifs nécessaires à l'exercice des missions qui reviennent à votre ministère. À cet égard, je souligne le décalage persistant entre les différents discours : d'un côté, on demande toujours plus d'économies ; de l'autre, on regrette que la réorganisation que vous conduisez, avec efficacité selon moi, se traduise par une diminution des moyens.

Lorsque l'on examine la manière dont se répartira cette diminution de 825 ETP, on constate que la baisse des effectifs dans les services départementaux de l'État sera un peu plus marquée que la montée en puissance des effectifs dans les services régionaux. Comment cet écart s'explique-t-il ? Vous avez évoqué des regroupements de services au niveau régional, notamment la mise en place de plates-formes d'instruction des demandes de passeport.

Vous avez présenté la réorganisation des services de l'État au niveau des grandes régions, mais j'aurais aimé en savoir plus sur vos intentions en ce qui concerne les niveaux départemental et infradépartemental. Dans le cadre de l'application des lois de réforme territoriale, compte tenu du plafond d'emplois qui s'impose à vous, comment comptez-vous accompagner le transfert aux intercommunalités de compétences telles que la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, l'assainissement et la prévention des inondations ? Il faut veiller à ce que les élus locaux puissent bénéficier d'un appui sur ces questions très techniques.

M. Pascal Popelin. Lorsque j'entends nos collègues du groupe Les Républicains récuser chacune des mesures d'économie que nous mettons en œuvre, ainsi que vient de le faire M. Marleix, je me demande où ils trouveront les 100 milliards d'économies qu'ils promettent aux Français !

Le plan « Préfectures nouvelle génération » a vocation à faire entrer pleinement l'administration déconcentrée de l'État dans l'ère de la modernité. Il s'agit de proposer à nos concitoyens un service de meilleure qualité : plus accessible, plus efficace et plus rapide. Pour concrétiser ces objectifs, ainsi que vous l'avez évoqué, monsieur le ministre, le recours aux nouvelles technologies et aux procédures dématérialisées sera généralisé. L'activité du réseau préfectoral sera recentrée sur ses missions premières, au premier rang desquels la lutte contre toutes les formes d'insécurité.

Le changement suscite, par nature, des inquiétudes. Dès l'annonce du projet de refonte du réseau préfectoral au début de cette année, les organisations syndicales ont exprimé leurs craintes quant à la dégradation du service rendu à la population que pourrait entraîner cette réforme. Elles s'inquiètent également des effets négatifs qu'elle pourrait avoir sur les conditions de travail des agents. Le personnel de la police nationale, en particulier, redoute une perte de proximité dans la gestion des ressources humaines – j'en suis particulièrement informé en tant que rapporteur pour avis des crédits de la mission « Sécurité ». Pouvez-vous apporter des éléments de réponse à cette préoccupation des policiers et préciser le calendrier d'application de la réforme prévue en la matière ?

M. Pierre Morel-A-L'Huissier. Votre ministère est amené à repenser le réseau des préfectures et des sous-préfectures pour le mettre en adéquation avec la nouvelle carte des régions et la réforme territoriale. Tel est l'objet du plan « Préfectures nouvelle génération » que vous avez lancé en juin 2015 et dont la mise en œuvre est prévue en 2016.

Les préfectures et les sous-préfectures, en tant que garantes de la permanence de l'État sur l'ensemble du territoire français, sont le premier contact de proximité pour les citoyens – vous avez eu l'occasion de le constater récemment à Florac. La proximité et l'accessibilité pour les usagers, *a fortiori* dans les territoires ruraux, doivent être le fil rouge de la réforme de leur maillage territorial.

L'accent a été mis jusqu'à présent sur l'amélioration de la qualité du service et de l'accueil des usagers, notamment avec la mise en place des labels « Marianne » et « Qualipref ». La qualité du service passe, certes, par la réactivité de l'administration, par l'uniformisation des informations et par la dématérialisation des échanges. Cependant, la dématérialisation ne peut pas être totale et ne doit pas faire perdre de vue la nécessaire proximité du service, notamment pour les usagers isolés et ruraux. L'inspection générale de l'administration a rendu un rapport sur le maillage territorial des sous-préfectures. Vous venez vous-même d'évoquer ce sujet, monsieur le ministre, mais on ne voit pas bien où vous voulez en venir en termes de suppressions, de transformations et de restructurations. Je vous ai bien écouté : vous souhaitez redéfinir le rôle des préfectures et des sous-préfectures, développer des maisons de l'État et créer jusqu'à 1 000 maisons des services au public. Mais avec quel budget allez-vous faire tout cela ?

De nombreux préfets se plaignent d'avoir perdu des agents d'autorité de catégorie A. Quelles mesures budgétaires et sociales envisagez-vous dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) concernant l'encadrement des services déconcentrés de l'État ?

Mme Françoise Descamps-Crosnier. Le projet annuel de performances (PAP) décrit l'année 2016 comme une « année de transformation » pour le programme « Administration territoriale » en raison de la réforme de la carte des régions. Il cite également les suites de la MAP engagée depuis 2012, notamment le plan « Préfectures nouvelle génération », qui doit encore être arrêté après une phase de consultation. On mesure à ces deux réformes structurantes l'importance des chantiers qui attendent l'administration déconcentrée de l'État.

Vous avez déjà abordé ce sujet en répondant aux rapporteurs. Mais, lors des auditions que j'ai menées en tant que rapporteure du projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, j'ai pu constater que les fonctionnaires de l'État s'interrogeaient sur ces chantiers. S'ils en comprennent la nécessité et la logique, qu'ils partagent, ils se demandent quel accompagnement leur sera proposé en termes de ressources humaines. Certaines dispositions du projet de loi en cours d'examen sont de nature à les rassurer, en particulier l'actuel article 21, qui instaure une priorité d'affectation ou de détachement au profit du fonctionnaire dont l'emploi est supprimé. Cependant, nous connaissons le poids de la pratique dans ce domaine.

Parmi les chantiers en perspective, le PAP mentionne la modernisation de la gestion des parcours professionnels des agents par le biais d'un plan de requalification des emplois parallèlement à la reconfiguration des missions. Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, comment les services déconcentrés de l'État se préparent aux évolutions à venir, notamment du point de vue de l'accompagnement en matière de ressources humaines ? De quels éléments d'information disposez-vous quant au plan de requalification évoqué ?

M. Jacques Valax. Je vous remercie, monsieur le ministre, pour la clarté de vos propos et de vos engagements. Vous avez rappelé avec détermination que nous voulons tous un État fort, des préfets forts, des services forts, pertinents et efficaces.

Je reviens sur la question du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire, bien que vous ayez déjà apporté un certain nombre de réponses à ce sujet. Les textes que nous venons d'adopter, en particulier la loi MAPTAM et la loi NOTRe, vont amener un bouleversement que les élus devront s'approprier progressivement. Cela ne se fera sans doute pas aussi rapidement que nous pourrions le souhaiter. La clause générale de compétence a été supprimée, et les compétences ont été clarifiées. Cependant, la loi prévoit un certain nombre d'exceptions définies très précisément. Par exemple, les transports interurbains et les transports scolaires qui relevaient auparavant du département seront confiés à la région, mais celle-ci pourra les déléguer à nouveau au département. Des problèmes vont donc se poser en matière de contrôle de légalité. Je rappelle que ce contrôle, mentionné à l'article 72 de la Constitution, reste indispensable afin de vérifier la conformité des actes pris par les collectivités territoriales.

En pratique, de nombreux juristes s'inquiètent de la disparité des contrôles d'un département à l'autre, laquelle tient à la fois au faible nombre d'agents affectés à cette mission dans

les préfetures et à la qualité inégale des équipes – c'est une réalité. Selon moi, il convient de maintenir la qualité tant des contrôles que des conseils apportés par les préfetures aux collectivités territoriales afin d'éviter la saisine du juge administratif. Je pense que vous partagez cette analyse, monsieur le ministre. D'après vous, au-delà des mesures de dématérialisation prévue dans le plan « Préfetures nouvelle génération », l'évolution des effectifs affectés au contrôle de légalité permettra-t-elle de tenir compte, au cours des trois prochaines années, de cette nouvelle étape de la décentralisation et de la « montée en compétences » de l'administration locale, notamment des EPCI ?

M. Alain Chrétien. Lancé il y a quelques années, le projet de carte nationale d'identité électronique a avorté notamment en raison de sa complexité et de la censure du Conseil constitutionnel, qui a jugé que le procédé de recueil des données biométriques envisagé était trop intrusif dans la vie privée des citoyens. Pourtant, la carte nationale d'identité électronique serait un outil particulièrement intéressant en matière de lutte contre le terrorisme et de contrôle des infractions. Selon un rapport du ministère de l'intérieur publié en 2013, « seule est autorisée une carte nationale d'identité électronique comportant un seul composant électronique sécurisé contenant l'état civil du titulaire avec la photographie et les empreintes digitales ». Vous avez confié une mission à ce sujet à un inspecteur général de l'administration. Ce projet est-il toujours d'actualité malgré son coût non négligeable ? Aura-t-il une suite ? Est-il utile, selon vous ? Fait-il partie des chantiers du ministère de l'intérieur pour les années qui viennent ?

M. Didier Quentin. Vous avez rappelé la nomination de sept préfets préfigurateurs chargés, dans les nouvelles régions fusionnées, d'élaborer et de coordonner le projet de réorganisation régionale de l'administration de l'État ainsi que de définir et de conduire les grandes étapes de sa mise en place jusqu'en 2018, avec notamment l'objectif de renforcer la proximité dans l'action de l'État sur le territoire. Or force est de constater que, sur le terrain, beaucoup d'élus locaux s'inquiètent de la disparition de services publics de proximité – on l'a constaté lors de la préparation du congrès de l'association des maires de France.

Je rappelle que, en 2013, un projet prévoyait la suppression de 47 sous-préfetures sur les 233 que compte notre pays. Dans mon département, il avait été question de la fermeture de la sous-préfecture de Rochefort, ce qui a valu quelques va-et-vient et un peu de rétropédalage.

Un département littoral comme la Charente-Maritime possède une direction départementale des territoires et de la mer. Aucune garantie ne nous est donnée quant à la préservation des services spécialisés dans les affaires maritimes. Que vont devenir ces services spécifiques de proximité ? Nous sommes tous d'accord pour considérer qu'une réorganisation de l'État, complémentaire de celle des très grandes régions, est impérative, mais elle ne doit pas mener à une aporie – je reprends votre expression – de la représentation de l'État aboutissant à une dégradation du service public.

Monsieur le ministre, je vous serais reconnaissant de nous préciser le calendrier que vous entendez mettre en place pour maintenir des services de l'État efficaces et proches de nos concitoyens, car ceux-ci ne veulent pas « moins d'État », mais « mieux d'État ». Que répondez-vous à ceux qui craignent un renoncement à une véritable politique d'aménagement du territoire ?

Mme Cécile Untermaier. Depuis 2012, nous avons voté de grandes lois, avec le souci de mettre nos territoires en cohérence et de les rendre compétitifs, dans une économie qui ne peut échapper à la métropolisation et à la mondialisation. La loi NOTRe, que nos élus doivent porter avec ambition en s'interrogeant sur le périmètre des bassins de vie, fait l'objet actuellement de toutes les discussions.

Dans un tel contexte d'ambitueuses réformes, l'État a toute sa place. Je considère que la situation complexe que nous vivons requiert un État fort dans nos territoires. L'administration territoriale accompagne cette réorganisation ; elle change de visage. Les maisons de l'État – l'une d'entre elles est installée à Louhans dans ma circonscription – rassemblent des services de l'État jusque-là dispersés. Sont désormais réunis la direction départementale des territoires (DDT), l'inspection académique, l'Office national des forêts, aux côtés des services préfectoraux, et bientôt peut-être une maison des services publics regroupant la Mutualité sociale agricole, l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF), transformant la sous-préfecture en un véritable centre administratif. Il faut plus que jamais, dans des structures qui prennent tout leur sens au service du territoire et pour dynamiser dans la proximité les politiques du Gouvernement, maintenir à leur tête un représentant de l'État. Sur ces deniers points, je souhaite connaître la force de l'engagement de l'État et les délais dans lesquels cette réorganisation doit être mise en place.

Mme Colette Capdevielle. Monsieur le ministre, j'ai eu l'honneur et le plaisir de vous accueillir cet été pour visiter la nouvelle maison de l'État à Bayonne, une ancienne sous-préfecture d'un département totalement bicéphale. Vous avez qualifié cette maison de l'État de « modèle d'excellence », évoquant la qualité du service public. Je le confirme : les usagers, comme les élus, sont satisfaits. Non seulement les services cohabitent, mais ils travaillent ensemble et ont même su créer des synergies. Sont ainsi regroupés les services traditionnels d'une sous-préfecture, mais aussi l'agence régionale de santé, la DREAL. Je salue votre volontarisme pour engager cette réforme, alors que rien n'avait été fait depuis 1926.

Entendez-vous analyser précisément les besoins des usagers et les moyens disponibles dans les territoires pour choisir la configuration la mieux adaptée ? En d'autres termes, allez-vous faire du cousu main ?

Depuis quelques semaines, les préfets proposent de nouvelles cartes intercommunales, qui comportent souvent de futures intercommunalités de très grande taille – très largement au-delà du seuil de 15 000 habitants prévu par la loi – et, parfois, à cheval sur plusieurs départements. Avez-vous l'intention d'adapter les structures de l'État à ce nouveau paysage qui se dessine autour des EPCI et qui ne correspond plus du tout à nos anciens départements ?

M. Éric Alauzet. Vous avez insisté sur la spécificité de chacune des régions, sur les blocs de compétence ainsi que sur la cohérence de ces derniers avec l'organisation des régions. Comment les grandes régions organiseront-elles leurs services ? Doivent-elles rechercher un parallèle avec les services de l'État ? Pour les services déconcentrés de l'État, y aurait-il un intérêt à rechercher des cohérences entre, par exemple, la DREAL et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), entre la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du

travail et de l'emploi et Pôle emploi, ou entre les chambres de commerce et d'industrie et les directions régionales concernées ?

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur. Madame Le Dain, j'ai parfaitement conscience que la numérisation est très attendue de la part des administrés et qu'elle représente pour l'État une occasion extraordinaire de se moderniser en reconfigurant ses administrations et en les faisant travailler autrement.

Nous souhaitons que le service public soit accessible pour tous. La numérisation peut le permettre, mais aussi l'empêcher pour des territoires qui n'ont pas encore accès autant qu'on pourrait le souhaiter au numérique. Pour les personnes qui ne pourront pas accéder facilement à des guichets numériques, nous sommes en train de réfléchir à des modalités d'accompagnement, par exemple la mise en place de points de contact dans un certain nombre de services publics – mairies, postes, maisons de l'État –, en concertation étroite avec les organisations syndicales. Notre objectif est aussi de faciliter l'accès au numérique sur l'ensemble du territoire national. Nous travaillons dans ces deux directions dans un souci d'efficacité.

M. Marleix fait des remarques qui appellent des précisions de ma part. Je tiens d'abord à vous tranquilliser en vous livrant des chiffres précis. Entre 2006 et 2012, le nombre d'emplois perdus dans les préfetures et sous-préfetures s'élève à 3 700, ce qui correspond à une perte d'effectifs annuelle d'environ 800. Dans le budget qui vous est présenté cette année, le nombre d'emplois supprimés dans les préfetures et sous-préfetures est de 180. Je n'ai pas souhaité aller au-delà des économies produites par la mutualisation. Vous citez des chiffres, mais vous n'êtes pas exhaustif dans leur commentaire. Le chiffre que vous indiquez résulte du transfert d'effectifs du budget du ministère de l'intérieur vers le programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées », c'est-à-dire vers les services du Premier ministre, du fait de la création des directions de l'action du gouvernement, soit 684 ETP. Il n'y a pas de diminution des effectifs. Essayons d'être honnêtes, monsieur Marleix. La véritable diminution des effectifs de mon ministère porte sur 180 postes, là où, au cours des années précédentes, elle était de 800 par an. Je veux mettre fin à la RGPP, qui, avec 3 700 suppressions d'emplois, avait abouti à l'affaiblissement de l'administration territoriale de l'État. À vous entendre, lorsqu'on supprime 3 700 emplois, c'est bon pour l'administration préfectorale, mais, lorsqu'une réforme permet de diviser par sept les suppressions d'effectifs, c'est une mauvaise affaire. Je pense que les fonctionnaires de l'administration préfectorale préféreront ma mauvaise affaire à votre bon traitement ; eux voient parfaitement la différence. Les organisations syndicales avec lesquelles je négocie comprennent ce que nous faisons quand elles comparent à ce qui a été fait.

Entre 2007 et 2012, 3 700 emplois ont été supprimés, et, depuis 2012, 1 500. Depuis 2014, j'ai divisé les suppressions d'emplois de façon significative, puisque nous sommes passés de 800 suppressions lorsque vous étiez aux responsabilités à 400 en moyenne au début du quinquennat, puis à 180 maintenant. La réforme que je vais conduire permettra d'atteindre l'objectif que je vous ai indiqué.

Vous vous inquiétez de la réforme des sous-préfetures. M. Quentin vous a apporté la réponse, en faisant état d'un projet de 2007 qui consistait à en supprimer 47 sur près de 300. À l'époque, c'était sans doute un excellent projet qui ne

vous inquiétait pas. Quant à moi, je n'ai que l'intention d'essayer de créer des sous-préfetures là où elles sont nécessaires et d'en supprimer là où elles ne le sont plus, mais aussi de créer des maisons de l'État pour densifier le réseau des acteurs de l'administration territoriale de l'État. Je n'ai pas de projet de suppression des sous-préfetures comparable à celui de 2007, que j'ai choisi de ne pas évoquer pour ne pas être indélicat, mais que M. Quentin a mentionné à ma place, ce dont je le remercie. La suppression de sous-préfetures avec une règle à calcul serait une très mauvaise manière d'assurer la proximité dont le pays a besoin. Pleinement conscient de cette exigence, je propose de mettre fin à la RGPP, de changer de méthode et de recréer des emplois, notamment en milieu rural ou dans un certain nombre de villes.

L'échelon départemental n'est absolument pas affaibli puisque les schémas d'emplois pour le programme « Administration territoriale » ont été adoucis et que le rôle du département va être renforcé dans le cadre de la réforme territoriale, précisément pour assurer la proximité. Avec de grandes régions, il est indispensable de créer les conditions de la proximité des services publics par le renforcement de l'échelon départemental. C'est ce que je souhaite faire à travers la mise en place du plan « Préfetures nouvelle génération ».

Vous demandez ensuite si la formation des imams n'est pas une manière de remettre en cause le principe de la laïcité. Mais dans quelle partie de mon budget voyez-vous une ligne consacrée à la formation des imams ? Il n'y a pas de formation théologique.

M. Olivier Marleix. Il y a des formations à l'université.

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur. C'est autre chose. Ces diplômes universitaires ne sont pas des diplômes de formation des imams, mais des diplômes de formation aux principes de la République et de la laïcité. Ils existent depuis des années, sont totalement laïques et ouverts à des étudiants qui ne s'intéressent pas aux questions religieuses. Nous allons en augmenter le nombre, mais nous n'avons aucunement l'intention de former des imams sur le plan théologique. Ce n'est pas le rôle de l'État dans une République où s'applique la loi de 1905. En revanche, nous imposons aux imams aumôniers recrutés par l'État l'obtention de ce diplôme de formation à la laïcité et aux principes de la République.

M. Olivier Marleix. Nous finançons donc la formation des imams puisque ce diplôme est financé par l'État !

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur. Ne dénaturez pas tous les sujets dont vous vous emparez ! Il est normal que le ministère de l'intérieur, qui est le ministère des valeurs de la République, finance les diplômes universitaires de formation aux principes de la laïcité et de la République. Nous souhaitons que ces formations soient désormais obligatoires pour les aumôniers recrutés dans les administrations de l'État, quelle que soit leur religion, car nous estimons qu'ils doivent parler français et être formés aux principes et aux valeurs de la République. Comment peut-on transformer ce sujet, qui devrait faire consensus, en objet de polémique ? Depuis des années, dans toutes les universités – celle de Strasbourg, par exemple, où je me suis rendu –, vous verrez des étudiants qui n'ont rien à voir avec la religion et qui préparent ces diplômes.

On a déjà voulu polémiquer à propos d'avions qu'on nous a reproché d'avoir affrétés alors qu'ils sont utilisés par le ministère de l'intérieur depuis 2006 et qu'ils ont fait l'objet d'un contrat de location signé par l'un de mes illustres prédécesseurs, dont certains d'entre vous sont ici les porte-parole. Dans un contexte marqué par des débats dictés par l'agenda du Front national, je commence à être las de voir certains préempter tous les sujets pour asséner des contre-vérités, avec les résultats que l'on sait. Les rapporteurs peuvent venir vérifier sur pièce et sur place la véracité de ce que je dis. Cessons d'instrumentaliser ces questions de façon malsaine pour lancer des débats malsains qui ont des conséquences malsaines.

Monsieur Charroux, rassurez-vous, les crédits ne passent pas de 75 à 55 millions d'euros, mais de 75 000 et 55 000 euros et correspondent aux crédits de maintenance du répertoire national des associations. Cette baisse n'est pas de nature à remettre en cause le soutien que nous apportons aux associations. Je souhaitais dissiper votre inquiétude sincère en vous apportant cette précision et lever toute ambiguïté sur les objectifs que nous poursuivons.

Monsieur Molac, nous maintenons les crédits pour le financement des partis politiques, après plusieurs années consécutives de baisse. Je partage votre sentiment sur la nécessité de ne pas diminuer encore davantage les moyens des partis politiques qui concourent à l'expression démocratique et au suffrage.

Quant à la dématérialisation, je rejoins votre préoccupation sur laquelle, en réponse au rapporteur, j'ai proposé que nous avancions ensemble.

Monsieur Dussopt, la réforme territoriale vise notamment à renforcer l'échelon infradépartemental de proximité. Dans ce cadre, notre objectif est d'améliorer l'ingénierie territoriale par la mise en place d'équipes projetables auprès des intercommunalités afin de leur permettre de bénéficier d'un soutien plus efficace. Les nouvelles compétences des intercommunalités et des EPCI issues de la loi NOTRe vont accroître le rôle des intercommunalités : les préfets sont saisis de cette question, ils ont convoqué les commissions départementales de la coopération intercommunale auxquelles ils présentent leur pré-projet. La concertation commence : l'approbation des schémas départementaux de coopération intercommunale est fixée à la fin mars et le périmètre doit être établi dès cet été.

Pour les aspects plus techniques – l'eau et les risques aquatiques –, la loi NOTRe a repoussé les délais. Un travail approfondi a été conduit par Mme Lebranchu avec l'AMF ; les préfets sont mobilisés pour assurer l'appui des services de l'État. Plus globalement, l'objectif du ministère de l'intérieur dans le cadre du PPNG est de renforcer l'appui aux collectivités locales en termes d'ingénierie administrative. J'espère que vous serez rassuré quant à la volonté du Gouvernement d'atteindre cet objectif.

Monsieur Morel-A-L'Huissier, le PPNG sera mis en œuvre à compter de 2017 pour pouvoir prendre en compte l'ensemble des éléments d'aménagement du territoire. L'année 2016 sera mise à profit pour préparer la réforme et former les agents des préfectures concernées. Le plan prévoit une formation et une requalification qui permettront de renforcer les compétences des agents des services au bénéfice des usagers.

Madame Descamps-Crosnier, un dispositif centralisé a été mis en place auprès du secrétaire général dont le principal objectif est d'accompagner la mobilité fonctionnelle des agents afin d'éviter autant que possible la mobilité géographique. Compte tenu de la modularité de l'organisation territoriale de l'État que nous préconisons, les préfets font remonter des territoires des projets de programmes de formation qui s'appuient sur la concertation engagée avec les personnels pour faire du cousu main. Ces informations permettront d'affiner le dispositif global d'accompagnement prévu par le secrétaire général et sur lequel je lui ai demandé de travailler de façon approfondie. Je vous transmettrai dès la fin de la réunion une note précise sur les moyens mobilisés par l'État pour la mobilité fonctionnelle et géographique ainsi que pour la formation professionnelle.

Monsieur Valax, la centralisation en préfecture du contrôle de légalité lancée en 2009 s'est accompagnée d'une réduction très importante des effectifs chargés de ce contrôle, ces derniers passant de 1 173 à 866, soit une baisse de 26,2 %, entre 2009 et 2012. L'objectif de cette centralisation était de concentrer l'expertise juridique en préfecture et d'harmoniser les pratiques de contrôle à l'échelle départementale, en particulier dans les domaines prioritaires tels que la commande publique ou l'urbanisme, des sujets sur lesquels les risques juridiques sont considérables et les éléments de technicité incontestables. Les missions de contrôle sont désormais exercées au sein d'une direction chargée des relations avec les collectivités locales ; des pôles spécialisés sont mis en place compte tenu des priorités de contrôle établies par les préfets ; les agents de catégorie A et B dans les préfectures disposent, pour la plupart, d'une formation juridique. Cependant, un plan de formation, composé de deux volets, national et régional, doit permettre de développer les capacités d'expertise des agents concernés. Dans le cadre du PPNG, je souhaite renforcer considérablement le contrôle de légalité qui a été très affaibli alors même que la complexité juridique des sujets traités par les collectivités locales s'accroissait. Je souhaite donc augmenter l'accompagnement juridique des collectivités locales afin que les difficultés auxquelles nous avons été confrontées ne se perpétuent pas.

Monsieur Chrétien, le ministère de l'intérieur travaille sur la mise en place d'une identité électronique et numérique très sécurisée. La carte nationale d'identité électronique (CNIe) en est une modalité, mais son coût est élevé et doit être mis en regard du niveau de sécurité numérique qu'elle assure, d'autant que d'autres moyens permettent d'atteindre ce niveau. Je souhaite conjuguer sécurité maximale et coûts maîtrisés. C'est la raison pour laquelle je concentre les moyens du ministère sur la carte d'identité sans puce électronique depuis l'annulation du projet de CNIe. Des mesures fortes pour protéger l'identité ont été mises en place ; la sécurisation des procédures, la transmission informatisée des dossiers des mairies vers les préfectures – le dispositif COMEDec (Communication électronique de données de l'état civil) –, ainsi que le dispositif de lutte contre la fraude doivent permettre d'atteindre un niveau de sécurité maximal avec des coûts mieux maîtrisés. Je suis tout à fait disposé à rendre compte devant vos commissions de la mise en place de ces projets et des résultats que nous obtenons, au regard de la préoccupation très légitime que vous avez exprimée.

Mesdames Capdevielle et Untermaier, les maisons de l'État ne sont pas un substitut aux sous-préfectures, mais cette substitution n'est pas interdite si l'opportunité territoriale s'en présente. Des maisons de l'État sont implantées

dans des territoires dans lesquels les sous-préfectures sont maintenues ; des maisons de sous-préfecture sont installées dans des maisons de l'État. Ce qui compte pour moi, c'est la modularité territoriale : l'adaptation de l'organisation de l'État aux spécificités des territoires, à leur évolution démographique et sociologique, ainsi qu'aux opportunités de coopération avec les collectivités, comme la création de maisons dans lesquelles les administrations des collectivités et de l'État cohabitent.

Pour répondre à M. Morel-A-L'Huissier, nous avons augmenté les budgets consacrés à la création de maisons de l'État. J'ai obtenu, en 2014, une disposition réglementaire et un abondement du budget qui ont permis de passer de treize maisons construites ou en cours de construction à trente-trois projets, dont un certain nombre sont en cours de réalisation. Grâce aux moyens budgétaires, on constate un très fort succès des maisons de l'État et une appropriation par les préfets et les élus, si bien que je suis souvent conduit à poser des premières pierres ou à inaugurer des maisons dans des départements ou villes où elles représentent une formidable opportunité de modernisation.

Bien entendu, l'État est désireux d'adapter sa présence à l'émergence des intercommunalités. Vous êtes bien placés pour savoir que certains vieux projets territoriaux peuvent ressortir à la faveur de l'émergence d'EPCI. Ceux qui préconisaient la création d'intercommunalités n'y sont parfois plus favorables dès lors que l'opportunité se présente de les réaliser. Cela fait partie des charmes de la vie politique française... Votre département est un très bon exemple de notre capacité à adapter l'organisation de l'État aux nouvelles

intercommunalités. J'ai d'ailleurs prononcé un discours à Bayonne allant dans ce sens et précisant les moyens à notre disposition – maison de l'État, refonte de la carte des sous-préfectures, création des maisons de service public –, dans le cadre des schémas d'accessibilité au service public. Nous sommes donc dans la bonne direction.

Je reconnais la fibre maritime et rochelaise de M. Quentin dans sa question : s'agissant des directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), le Premier ministre a décidé de maintenir l'organisation des directions départementales interministérielles (DDI) sous réserve des mutualisations en matière de cohésion sociale. Le conseil des ministres a pris un engagement très clair en ce sens le 31 juillet. Mme Royal a demandé aux services placés sous sa responsabilité d'examiner les missions et agents susceptibles d'être détachés des DREAL pour renforcer les DDTM et les DDT. La rationalisation de l'organisation de l'administration de l'État au plan régional ne remet pas en cause le maillage territorial existant pour des administrations spécifiques dont la présence sur des territoires présentant des particularités – territoires de montagne ou maritimes – leur est très nécessaire.

M. Popelin m'a posé beaucoup de questions, mais il a dû partir. Je propose de lui adresser par écrit une réponse précise.

M. Dominique Baert, président. Monsieur le ministre, nous vous remercions.

La réunion de la commission élargie s'achève à vingt heures vingt.

ANALYSE DE SCRUTIN

41^e séance

Scrutin public n° 1186

Sur l'amendement n° 366 de M. Thierry Mariani à l'article n° 24 et État B de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2016 - Action extérieure de l'État.

Nombre de votants :	22
Nombre de suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	10
Pour l'adoption :	5
Contre :	14

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe socialiste, républicain et citoyen (287) :

Contre..... : 13

MM. Philippe **Baumel**, Jean-Luc **Bleunven**, Gwenegan **Bui**, Sébastien **Denaja**, Mme Sophie **Dessus**, M. Jean-Pierre **Dufau**, Mmes Valérie **Fourneyron**, Élisabeth **Guigou**, Bernadette **Laclais**, MM. Gilbert **Le Bris**, Arnaud **Leroy**, Mme Frédérique **Massat** et M. Pascal **Terrasse**.

Abstention..... : 3

MM. Philip **Cordery**, Christophe **Premat** et Mme Barbara **Romagnan**.

Non-votant(s) :

M. Claude **Bartolone** (président de l'Assemblée nationale).

Groupe Les Républicains (199) :

Pour..... : 3

MM. Frédéric **Lefebvre**, Thierry **Mariani** et André **Schneider**.

Non-votant(s) :

Mme Catherine **Vautrin** (présidente de séance).

Groupe de l'union des démocrates et indépendants (30) :

Pour..... : 1

M. Meyer **Habib**.

Groupe écologiste (18) :

Pour..... : 1

M. Sergio **Coronado**.

Groupe radical, républicain, démocrate et progressiste (18) :

Contre..... : 1

Mme Gilda **Hobert**.

Groupe de la gauche démocrate et républicaine (15)

Non inscrits (10)